

**SIXIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL
INTERGOUVERNEMENTAL SUR LE MÉCANISME
D'ÉVALUATION MULTILATÉRALE (GTI-MEM)
31 août - 2 septembre 1999
Ottawa, Canada**

**OEA/Ser.L/XIV.4.6
CICAD/MEM/doc.4/99 rev.1
15 octobre 1999
Original: anglais**

**QUESTIONNAIRE SUR LES INDICATEURS DE LA PREMIÈRE
ÉTAPE D'ÉVALUATION**

**QUESTIONNAIRE
POUR LA PREMIÈRE ÉTAPE
D'ÉVALUATION**

TABLES DES MATIÈRES

GOAL 1: OPTIMISER LA STRATÉGIE NATIONALE

Indicateur N° 1	Existence d'un plan national antidrogues
Indicateur N° 2	Existence d'une autorité centrale de coordination
Indicateur N° 3	Existence d'un budget pour l'autorité centrale de coordination
Indicateur N° 4	Conventions internationales ratifiées
Indicateur N° 5	Existence de lois nationales conformes aux conventions internationales
Indicateur N° 6	Existence d'un système national pour la collecte et la gestion des statistiques et des documents

GOAL 2: ASSURER LA PRÉVENTION DE L'ABUS DES DROGUES ET LE TRAITEMENT DES TOXICOMANES

Indicateur N° 7	Existence d'une stratégie nationale de réduction de la demande
Indicateur N° 8	Existence d'un système national de programmes de prévention de l'abus des drogues qui ciblent les populations à risque
Indicateur N° 9	Existence de programmes de lutte contre "les drogues" sur les lieux du travail
Indicateur N° 10	Adoption de la déclaration sur les principes directeurs de la réduction de la demande de la drogue (l'Assemblée générale des Nations Unies)
Indicateur N° 11	Existence de directives tracées sur les normes minimales des soins à suivre pour le traitement de la toxicomanie
Indicateur N° 12	Existence de programmes de traitement et de rééducation des toxicomanes
Indicateur N° 13	Existence de programmes de formation professionnelle spécialisée en matière de prévention et de traitement de l'abus des drogues
Indicateur N° 14	Évaluation périodique de la consommation de la drogue dans l'ensemble de la population
Indicateur N° 15	Conduite de recherches en matière de prévention et d'usage de la drogue
Indicateur N° 16	Âge moyen de la première utilisation d'une drogue illicite quelconque
Indicateur N° 17	Incidence annuelle de nouveaux utilisateurs de drogue
Indicateur N° 18	Existence d'études concernant l'évaluation de programmes et modalités de traitement et de réadaptation

GOAL 3: RÉDUIRE LA PRODUCTION DE LA DROGUE

Indicateur N° 19	Superficie cultivée et capacité de production potentielle
Indicateur N° 20	Nombre de plants cultivés en intérieur saisis et capacité potentielle de production par an
Indicateur N° 21	Superficie des cultures éliminées, abandonnées ou soustraites à la production illicite
Indicateur N° 22	Nouvelles zones de culture illicite
Indicateur N° 23	Réduction de la production de drogues synthétiques illicites
Indicateur N° 24	Laboratoires illicites détruits par an
Indicateur N° 25	Existence de programmes optionnels de développement
Indicateur N° 26	Nombre de projets de développement économique dans les zones sélectionnées pour les formes optionnelles de développement
Indicateur N° 27	Nombre de famille bénéficiant de projets optionnels de développement
Indicateur N° 28	Existence d'un organe pour le contrôle et la prévention du détournement des produits pharmaceutiques et des substances chimiques
Indicateur N° 29	Existence d'un système pour estimer les besoins légitimes annuels du pays en produits pharmaceutiques et en substances chimiques
Indicateur N° 30	Existence d'un mécanisme réglementant les professions concernées par l'utilisation des produits pharmaceutiques
Indicateur N° 31	Existence d'un mécanisme pour l'échange d'informations entre les services nationaux
Indicateur N° 32	Existence d'un organe central pour l'échange d'informations entre les pays
Indicateur N° 33	Législation pour sanctionner le détournement de produits pharmaceutiques/

Indicateur N° 34	substances chimiques contrôlées Nombre de notifications préalables aux exportations envoyées par le pays exportateur au pays importateur
Indicateur N° 35	Pourcentage de notifications préalables aux exportations qui ont été répondues en temps opportun
Indicateur N° 36	Quantités de produits pharmaceutiques / substances chimiques contrôlées détournés ayant été saisis/éliminée
Indicateur N° 37	Nombre de demandes de coopération en vertu des accords internationaux

GOAL 4: AMÉLIORER LA LUTTE CONTRE LES DROGUES ET MESURES CONNEXES

Indicateur N° 38	Existence d'organes spécifiquement responsables de l'élimination du trafic de drogues
Indicateur N° 39	Existence d'un mécanisme pour les échanges d'informations entre les services nationaux
Indicateur N° 40	Existence d'un organe central pour les échanges d'informations entre les pays
Indicateur N° 41	Nombre d'opérations pour saisir des drogues et quantités de drogues saisies
Indicateur N° 42	Nombre de personnes appréhendées pour trafic de drogues
Indicateur N° 43	Nombre de personnes accusées de trafic de drogues en comparaison avec le nombre d'arrestations
Indicateur N° 44	Nombre de personnes condamnés pour trafic de drogues en comparaison avec le nombre de personnes accusées
Indicateur N° 45	Nombre de requêtes en vertu des accords de coopération internationale demandant d'enquêter sur des trafics de drogue
Indicateur N° 46	Existence de réglementations qui criminalisent la fabrication illicite des armes à feu
Indicateur N° 47	Existence d'une entité qui tient un registre de la fabrication, de l'exportation, etc. des armes à feu
Indicateur N° 48	Nbre de personnes inculpées et reconnues coupables de fabrication illicite d'armes à feu
Indicateur N° 49	Nbre d'opérations de saisie d'armes à feu, de munitions, etc.
Indicateur N° 50	Nbre de demandes de coopération int. pour enquêter sur la production d'armes à feu
Indicateur N° 51	Existence de lois qui criminalisent le blanchiment d'argent
Indicateur N° 52	Existence de dispositions légales autorisant le gel et la saisie d'avoirs
Indicateur N° 53	Existence d'un organisme central chargé de l'échange d'informations (national + international)
Indicateur N° 54	Existence de lois imposant la communication de transactions suspectes
Indicateur N° 55	Existence d'un mécanisme pour la gestion des avoirs provenant du trafic de stupéfiants
Indicateur N° 56	Nombre de personnes arrêtées pour blanchiment d'argent
Indicateur N° 57	Nombre de personnes inculpées par rapport au nombre de personnes arrêtées pour blanchiment d'argent
Indicateur N° 58	Nombre de personnes reconnues coupables par rapport au nombre de personnes inculpées de blanchiment d'argent
Indicateur N° 59	Nombre de sanctions pour défaut de communication des transactions suspectes
Indicateur N° 60	Nombre de demandes de coopération pour des enquêtes et des poursuites concernant le blanchiment d'argent

GOAL 5 : ESTIMER LE COÛT DU PROBLÈME DE LA DROGUE POUR LES PAYS

Indicateur N° 61	Existence d'un système permettant d'estimer les coûts humains, sociaux et économiques du problème de la drogue
------------------	--

Pays: _____

Date: _____

Organe/Organisme responsable: _____

Objectif spécifique: Établir un cadre appelé à guider toutes les activités antidrogues

Indicateur N° 1: Existence d'un plan national antidrogues

1. **Question:** Votre pays est-il doté d'un plan national antidrogues?

Oui Non
.. ..

Dans l'affirmative, prière d'indiquer lesquels des secteurs suivants sont couverts par ce plan:

Oui	Non	
..	..	Réduction de l'offre
..	..	Réduction de la demande
..	..	Mesures de contrôle
..	..	Cadre institutionnel
..	..	Budget
..	..	Système d'évaluation

2. **Observations:**

3. **Source des informations:**

4. **Références bibliographiques:**

DIRECTIVES POUR LA RÉPONSE

Définition(s) Le plan national antidrogues est l'instrument qui synthétise les politiques nationales, définit les priorités, assigne des tâches aux institutions qui planifient, coordonnent et mettent en oeuvre la prévention intégrale de l'usage illicite et du trafic des drogues, ainsi que la prévention des infractions connexes. Le plan national identifie également les ressources économiques nécessaires pour son exécution ainsi que les systèmes de contrôle; il aménage aussi le suivi et l'évaluation des efforts institutionnels.

Observations Prière de soumettre toute information supplémentaire qui, de l'avis de votre pays, pourrait être utile. En particulier, indiquez si le plan national

antidrogues embrasse tous les secteurs participant à la lutte contre la drogue ou seulement quelques-uns des secteurs mentionnés plus haut.

Le pays doit indiquer la date et la durée du plan national antidrogues, ainsi que l'autorité ou l'institution chargée de sa mise en oeuvre.

Source des informations

Veillez fournir les renseignements détaillés ci-dessous concernant chaque organe/organisme qui a procuré les informations pour cet indicateur:

- Nom de l'organe (Ministère/Secrétariat ou organe de rang équivalent)
- Office (Bureau, Département ou organe de rang équivalent)
- Nom et titre du responsable

Références

Bibliographiques: Veillez fournir une copie de ce plan par la voie électronique ou sur papier copie.

Pays: _____

Date: _____

Organe/Organisme responsable: _____

Objectif spécifique: Établir un cadre pour l'orientation de toutes les activités antidrogues.

Indicateur N° 2: Existence d'une autorité centrale de coordination

1. **Question:** Votre pays est-il doté d'une autorité centrale de coordination?

Oui Non
.. ..

Dans l'affirmative, veuillez indiquer les activités qu'elle coordonne:

Oui	Non	
..	..	Réduction de la demande
..	..	Réduction de l'offre
..	..	Mesures de contrôle
..	..	Centre d'informations

2. **Observations:**

3. **Source des informations:**

4. **Références bibliographiques:**

DIRECTIVES POUR LA RÉPONSE

Définition(s)

L'autorité centrale de coordination est l'organe gouvernemental qui exerce les fonctions essentielles de conseil et de coordination de la planification et de l'exécution du plan national antidrogues. Ses fonctions comprennent, entre autres, la prévention, le traitement, l'assistance technique, les formes optionnelles de développement, l'application de la loi et la prestation de l'assistance internationale dans ce domaine. De plus, l'autorité centrale compile, traite, et fournit les statistiques et d'autres données se rapportant au problème de la drogue.

Observations

Veillez avoir l'obligeance de soumettre toute information supplémentaire qui, de l'avis de votre pays, pourrait être utile. Spécifiquement, veuillez citer les lois qui régissent les activités de l'autorité centrale de coordination, ainsi que ses fonctions et obligations. Veuillez indiquer aussi les institutions et les autorités qui la composent. Cet indicateur a pour objet d'apprécier l'importance attribuée à l'autorité centrale de coordination et son aptitude à fonctionner. Il convient aussi de dire si l'autorité est dotée d'un bureau central, par exemple d'un secrétariat exécutif pour l'exécution de ses mandats.

Source des informations

Veillez fournir les renseignements détaillés ci-dessous concernant chaque organe/organisme qui a procuré les informations pour cet indicateur:

- Nom de l'organe (Ministère/Secrétariat ou organe de rang équivalent)
- Office (Bureau, Département ou organe de rang équivalent)
- Nom et titre du responsable

Référence**bibliographique:**

Veillez citer les dispositions légales qui ont créé l'autorité centrale de coordination, et préciser leur date d'entrée en vigueur.

Pays: _____

Date: _____

Organe/Organisme responsable: _____

Objectif spécifique: Établir un cadre appelé à orienter toutes les activités antidrogues.

Indicateur N° 3: Existence d'un budget de l'autorité centrale de coordination

1. **Question:** Existe-il un budget de l'autorité centrale de coordination?

Oui Non
.. ..

2. **Observations:**

3. **Source des informations:**

DIRECTIVES POUR LA RÉPONSE

Définition(s) Le budget de l'autorité centrale de coordination est le budget qui permet l'administration de sa structure, l'exercice de ses fonctions, et l'exécution de ses obligations, dans les conditions prévues par son Règlement.

Observations Veuillez fournir toute information additionnelle que votre pays juge utile. Spécifiquement, indiquez si le budget de l'autorité centrale de coordination est intégré au budget d'un autre organisme du gouvernement ou en relève; si le budget est alimenté seulement par les ressources fournies par le budget national, et s'il comprend des mécanismes d'autofinancement; ou si les amendes imposées, les biens et/ou les autres sommes confisquées pour violations de la loi antidrogues sont affectés au financement des activités dont la mise en oeuvre est prescrite par le plan national.

Source des informations Veuillez fournir les renseignements détaillés ci-dessous concernant chaque organe/organisme qui a procuré des informations pour cet indicateur:

- Nom de l'organe(Ministère/Secrétariat ou organe de rang équivalent)
- Office (Bureau, Département or organe de rang équivalent)
- Nom et titre du responsable

Pays: _____

Date: _____

Organe/Organisme responsable: _____

Objectif spécifique: Établir un cadre appelé à orienter toutes les activités antidrogues.

Indicateur N° 4: Conventions internationales ratifiées

1. **Question:** Quelles sont les conventions internationales concernant la drogue et les problèmes connexes ratifiées par votre pays?

Convention	Date de signature	Date de ratification/ d'adhésion ou d'acceptation
Convention de l'ONU contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, 1988		
Convention de l'ONU sur les substances psychotropes, 1971		
Convention unique sur les stupéfiants, de 1961		
Convention interaméricaine sur l'entraide judiciaire en matière pénale		
Convention interaméricaine contre la corruption		
Convention interaméricaine contre la production et le trafic d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes		
Autres (spécifier)		

2. **Observations:**

3. **Source des informations:**

DIRECTIVES POUR LA RÉPONSE

Observations

La réponse devrait indiquer également si le pays a signé des protocoles aux instruments précités ou tout autre accord multilatéral ou bilatéral pertinent. Les pays pourraient aussi indiquer s'ils ont participé à l'élaboration d'instruments internationaux connexes tels que des règlements-types, des plans d'action, des stratégies ou des déclarations. De plus, il est demandé aux pays de fournir toute information additionnelle qu'ils considèrent utile.

Source des informations

Veillez fournir les informations suivantes au sujet de l'organe/l'organisme ou des organismes qui ont fourni des informations pour cet indicateur:

- Nom de l'organe (Ministère/Secrétariat ou organe de rang équivalent)
- Office fournissant l'information (Bureau, Département ou organe de rang équivalent)
- Nom et titre du responsable

Pays: _____
Date: _____
Organe/Organisme responsable: _____

Objectif spécifique: Établir un cadre appelé à orienter toutes les activités antidrogues

Indicateur N° 5: Existence de lois nationales et/ou de règlements conformes aux conventions et accords internationaux et aux règlements-types de la CICAD pour le contrôle des substances chimiques, du blanchiment des avoirs et des armes à feu.

1. **Question:** Votre pays a-t-il adopté des lois nationales et/ou des règlements régissant l'exercice des activités antidrogues et des activités connexes en application de conventions et d'accords internationaux et de règlements-types de la CICAD pour le contrôle des substances chimiques, du blanchiment de l'argent et des armes à feu?

Oui

Non

..

..

Dans l'affirmative, veuillez donner les précisions suivantes:

Titre de la loi nationale	Questions envisagées	En application de (Instrument international)

2. **Observations:**

3. **Source des informations:**

DIRECTIVES POUR LA RÉPONSE

Définition(s) Les questions qui peuvent être envisagées sont: la réduction de l'offre, la consommation, la prévention, le traitement, et les mesures de contrôle (y compris le trafic des drogues, le blanchiment des avoirs, le contrôle des armes à feu et des produits chimiques).

Observations Veuillez fournir tout renseignement additionnel que votre pays estime utile

Source des informations Veuillez fournir les renseignements détaillés ci-dessous concernant chaque organe/organisme qui a procuré des informations pour cet indicateur:

- Nom de l'organisme (Ministère/Secrétariat ou organe de rang équivalent)
- Office (Bureau, Département ou organe de rang équivalent)
- Nom et titre du responsable

Pays : _____

Date: _____

Organe/Organisme responsable: _____

Objectif spécifique: Établir un cadre appelé à orienter toutes les activités antidrogues

Indicateur N° 6: Existence d'un système pour la collecte et la gestion des statistiques et des documents

1. Question:

Votre pays est-il doté d'un système pour la collecte et la gestion des statistiques et des documents produits à l'échelle nationale sur les différentes questions se rapportant au problème des drogues illicites, c'est-à-dire la réduction de la demande, la réduction de l'offre, les mesures de contrôle et l'impact des drogues illicites sur la société?

Oui

Non

..

..

Votre pays est-il doté d'un système distinct et séparé pour la collecte des documents et/ou des statistiques :

Documents

Statistiques

Oui Non

Oui Non

..

..

..

..

Réduction de la demande

..

..

..

..

Réduction de l'offre

..

..

..

..

Mesures de contrôle

..

..

..

..

Impact des drogues illicites sur la société

2. Observations:

3. Source des Informations:

4. Méthodologie: (le cas échéant)

5. Références bibliographiques: (le cas échéant)

DIRECTIVES POUR LA RÉPONSE

Definitions

Aux effets du présent indicateur, un système désigne l'existence et l'application permanente de politiques, de techniques et de procédures qui aboutissent à l'identification, la compilation et l'organisation de la production nationale de documents et de statistiques se rapportant à la réduction de l'offre, à la réduction de la demande, aux mesures de contrôle et à l'impact des drogues illicites sur la société dans les répertoires publics et privés d'information d'un pays. Le système envisage également l'accès à ces informations des personnes qui en ont besoin (avec un dispositif de sécurité approprié). L'indicateur mesure si, et/ou dans quelle mesure, la production nationale d'informations* sur les questions mentionnées plus haut existe dans un système dont l'accès est rapide, efficace et utile pour la prise des décisions ainsi que pour la conception et l'exécution des programmes antidrogues. Ce système peut ou non être automatisé.

Observations

En répondant à cet indicateur, un pays peut constater qu'il possède un fort volume d'informations isolées - par exemple, des bases de données existantes, les graphiques sur des feuilles volantes, ou les informations collectées et compilées par plusieurs organismes et/ou institutions gouvernementales et non gouvernementales - mais qui ne possède pas un système national intégré capable de donner une réponse intégrale à une demande d'information concernant la drogue. Il peut aussi découvrir que certains systèmes nationaux peuvent ouvrir l'accès à certains types de données, et qu'il n'existe pas un système d'ensemble qui puisse fournir différents types de données en réponse à une demande d'un usager.

Les réponses ci-après qui sont suggérées pour cet indicateur contiennent des données telles que celles qui figurent dans les paragraphes qui suivent:

- a. l'existence ou l'absence d'un système complet qui unifie et permet l'accès direct à différents types d'information concernant la drogue illicite en réponse à une seule question.
- b. l'existence d'un ou de plusieurs systèmes partiels capables de fournir des données sur des questions particulières

et/ou sur des catégories d'informations (par exemple base de données statistiques sur la culture du coca et dont l'accès est limité aux fonctionnaires du Ministère de l'agriculture);

- c. La nature et la localisation de ces systèmes (exemple, l'Université nationale [nom] située à [ville] dispose d'un fort volume d'informations sur les liens existant entre les drogues et la santé mentale; les départements de la police dans les principales villes du pays [citer chacune d'elles] disposent des statistiques concernant des arrestations sous forme manuscrite). La fourniture d'informations sur les personnes chargées de ces organes d'information est utile;
- d. La fourniture, dans la mesure du possible, de données sur l'organisation des informations dans chaque système (exemple Format MARC, méthode IADIS; méthode CEPAL avec un catalogue manuel; méthode CICDAT; etc.), et lorsqu'il s'agit de données automatisées, le logiciel utilisé et sa version appropriée (exemple: FOXPRO, version MICROSIS 3.1; WINDOWS contacts, ect.).

Veillez fournir toute information additionnelle qui selon votre gouvernement pourrait être utile.

En raison du champ d'application de cet indicateur, les réponses pourraient être fournies par incrément en fonction de la catégorie des informations, de l'étendue de la couverture du système, et du secteur. Par exemple, seulement une catégorie d'informations (documents) pourrait être examinée pendant la première année de l'existence d'un système.

Source des informations

Veillez fournir les renseignements détaillés ci-dessous concernant chaque organisme qui a procuré des informations pour cet indicateur:

- Nom de l'organe (Ministère/Secrétariat ou organe de rang équivalent)
- Office (Bureau, Département ou organe de rang équivalent)
- Nom et titre du responsable

*NOTE: Dans le contexte du présent indicateur, le mot "informations" désigne l'ensemble des connaissances représentées par des statistiques et des documents (y compris les matériels à trois dimensions tels que les bandes vidéos, les films etc.).

Pays: _____

Date: _____

Organe/Organisme responsable: _____

Objectif spécifique: Adopter une stratégie nationale de réduction de la demande

Indicateur N° 7: Existence d'une stratégie nationale de réduction de la demande

1. **Question:** Votre pays est-il doté d'une stratégie nationale de réduction de la demande?

Oui **Non**

..

..

2. **Observations:**

3. **Source des informations:**

4. **Références bibliographiques**
(s'il y a lieu):

DIRECTIVES POUR LA RÉPONSE

Définitions Une stratégie nationale de réduction de la demande normalement couvrirait la prévention de l'abus des drogues, le traitement, la rééducation et la postcure.

Observations Veuillez fournir tout renseignement additionnel que votre pays estime utile

Veillez fournir les renseignements suivants concernant la stratégie nationale de réduction de la demande:

- A-t-elle été approuvée officiellement? Dans l'affirmative, quand?
- Quels secteurs recouvre-t-elle?

Source des informations

Veillez fournir les renseignements détaillés ci-dessous concernant chaque organe/organisme qui a procuré des informations pour cet indicateur

- Nom de l'organe (Ministère/Secrétariat ou organe de rang équivalent)
- Office (Bureau, Département ou organe de rang équivalent)
- Nom et titre du responsable

Références bibliographiques

Veillez fournir un exemplaire du ou des documents qui décrivent la stratégie.

Pays: _____
Date: _____
Organe/Organisme responsable: _____

Objectif spécifique: Adopter un système national de prévention de l'abus des drogues ciblant les populations à risque

Indicateur N° 8: Existence d'un système national de programmes de prévention de l'abus des drogues qui ciblent les populations à risque et indiquer si possible le pourcentage de la couverture

1. **Question:** Votre pays a-t-il adopté un système national de programmes de prévention de l'abus des drogues ciblant les populations à risque?

Oui Non

.. ..

Question: Ces programmes couvrent les populations suivantes:

Oui Non

**% couverture
(si possible)**

..	..	écoliers (programmes exécutés à l'école)?	_____
..	..	leaders de la communauté?	_____
..	..	enfants de la rue/enfants fugueurs?	_____
..	..	prisonniers?	_____
..	..	gêôliers?	_____
..	..	jeunes désœuvrés?	_____
..	..	autre groupe à risque? Veuillez préciser	_____

2. **Observations:**

3. Source des informations:

DIRECTIVES POUR LA RÉPONSE

Définitions

La prévention de l'abus des drogues porte sur l'usage et l'abus illicites des drogues ainsi que l'emploi préjudiciable des produits pharmaceutiques et d'autres substances nocives tels que les inhalants, l'alcool et le tabac. Généralement, **un programme** est considéré comme un effort soutenu étalé dans le temps, comportant un cursus planifié ou un ensemble d'activités étayées par des matériels de formation écrits ou audio-visuels. **Un programme de prévention ciblé** est un programme qui révèle un intérêt pour le groupe de la population en question et de ce fait suit les approches spécialisées. Aux effets de cet indicateur, le **pourcentage de la couverture** est une estimation de la fraction du groupe ciblé qui, en fait, bénéficie du programme de prévention de l'abus des drogues. Par exemple, si un objectif national est d'exécuter un programme de prévention de l'abus des drogues à l'intention de tous les enfants dans la tranche d'âge de 12 à 14 ans qui sont inscrits dans les écoles financées par des fonds publics, dans ce cas votre réponse doit évaluer combien d'enfants de ce groupe suivent régulièrement dans le pays le programme de prévention de l'abus des drogues.

Autres groupes à risque: Il est prévu que chaque État membre déterminera les groupes de population qui, dans ce pays, sont plus exposés à tomber dans l'abus de la drogue.

Observations

Dans cette section, veuillez fournir toute information additionnelle que votre pays estime utile à l'équipe d'évaluation du MEM. Si vous voulez fournir plus de détails au sujet des équipes de prévention de l'abus de la drogue dans les écoles, veuillez indiquer les groupes ciblés par âge ou par classes d'âge et non pas par année ou (par exemple dites "âges 16-18"; ne dites pas "Classe de Sixième" ou "12^e année"). Veuillez aussi envisager de présenter le pourcentage couvert en recourant à une ventilation zone rurale/zone urbaine ou capitale/reste du pays.

Source des informations

Veuillez fournir les renseignements détaillés ci-dessous concernant chaque organe/organisme qui a procuré des informations pour cet indicateur:

- Nom de l'organe (Ministère/Secrétariat ou organe de rang équivalent)
- Office (Bureau, Département ou organe de rang équivalent)
- Nom et titre du responsable

Références

bibliographiques Veuillez fournir des références bibliographiques complètes pour tout matériel publié utilisé pour élaborer cette réponse.

Pays: _____

Date: _____

Organe/Organisme responsable: _____

Objectif spécifique: Établir un système national de prévention de l'abus des drogues qui ciblent les populations à risque

Indicateur N° 9: Existence de programmes de lutte contre "les drogues sur les lieux de travail"

1. **Question:** Votre pays exécute-t-il des programmes de lutte contre "les drogues sur les lieux de travail?"

Oui **Non**

.. ..

Dans l'affirmative, veuillez indiquer si ces programmes existent dans le secteur public, le secteur privé ou dans les deux secteurs:

Public Privé Les deux

..

2. **Observations:**

3. **Source des informations:**

4. **Méthodologie:**

DIRECTIVES POUR LA RÉPONSE

Définition (s)

Les programmes de lutte contre les drogues sur les lieux de travail peuvent inclure la prévention de l'abus des drogues et l'éducation des employés et des dirigeants; les programmes d'assistance aux employés et le recours à et/ou l'assistance financière avec le traitement sur les lieux du travail administrés par les groupes AA/NA; et les politiques écrites concernant la consommation de drogues sur les lieux de travail.

Observations

Veillez fournir tout renseignement additionnel que votre pays estime utile.

Source des Informations

Veillez fournir les renseignements détaillés ci-dessous concernant chaque organisme qui a procuré des informations pour cet indicateur:

- Nom de l'organe (Ministère/Secrétariat ou organe de rang équivalent)
- Office (Bureau, Département ou organe de rang équivalent)
- Nom et titre du responsable

Méthodologie

Il suggéré que ces informations soient collectées au moyen d'une enquête menée auprès des ministères et, s'il y a lieu, des principaux employeurs du secteur privé. Veillez indiquer dans la section de la méthodologie ci-dessus comment les informations afférentes à cet indicateur ont été collectées.

Pays: _____
Date: _____
Organe/Organisme responsable: _____

Objectif spécifique: Établir un système national de prévention de l'abus des drogues qui cible des populations à risque

Indicateur N° 10: Adoption de la déclaration sur les principes directeurs de la réduction de la demande de la drogue, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa Session extraordinaire tenue à New York en juin 1998, et de son Plan d'action, approuvé en mars 1999.

1. **Question:** Votre gouvernement a-t-il adopté la Déclaration sur les principes directeurs de la réduction de la demande adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa Session extraordinaire tenue à New York en 1998, et son Plan d'action approuvé en mars 1999?

Oui **Non**

.. ..

2. **Observations:**

3. **Source des informations:**

4. **Références bibliographiques
(le cas échéant)**

DIRECTIVES POUR LA RÉPONSE

Definitions La Déclaration sur les principes directeurs de la réduction de la demande de la drogue, adoptée par l'Assemblée générale des Nations

Unies à New York en juin 1998 (résolution de l'Assemblée générale de l'ONU S-20/3 et son annexe) peut être consultée en français, anglais et espagnol dans le site de la CICAD à l'adresse <http://www.cicad.oas.org>

Observations Veuillez fournir toute information supplémentaire que votre pays juge utile

Source des informations: Veuillez fournir les renseignements détaillés ci-dessous concernant chaque organe/organisme qui a procuré des informations pour cet indicateur

Références bibliographiques: Prière de fournir les références bibliographiques concernant tout document publié ou tout manuscrit utilisés pour élaborer cette réponse.

Pays: _____
Date: _____
Organe/Organisme responsable: _____

Objectif spécifique: Établir un système national de traitement, de rééducation et de réinsertion sociale des toxicomanes, qui inclut différentes modalités

Indicateur N° 11: Existence de directives tracées par chaque État membre sur les normes minimales de soins à suivre pour le traitement de la toxicomanie

1. **Question:** Votre pays a-t-il tracé des directives sur les normes minimales de soins pour le traitement de la toxicomanie?

Oui Non

.. ..

2. **Observations:**

3. **Source des informations:**

4. **Références bibliographiques:**
(le cas échéant)

DIRECTIVES POUR LA RÉPONSE

Définitions

Les Normes minimales de soins sont des directives tracées par les gouvernements que les établissements privés de traitement de la toxicomanie (cliniques, hôpitaux, dispensaires, pour le traitement des patients hospitalisés ou en consultation externe) doivent suivre pour assurer des soins professionnels à leurs patients. Ces directives sont différentes de l'"accréditation" des centres de traitements de toxicomanes qui habilite ces derniers à offrir des services. Elles le sont aussi de la "certification" ou du "permis" octroyé aux conseillers

psycho-sociologues ou aux médecins qui se consacrent au traitement des toxicomanes. Des nomres de soins en matière de traitement des toxicomanes suivies par certains États membres peuvent être consultées dans le site <http://www.cicad.oas.org>.

Observations

Prière de fournir toute information supplémentaire que votre pays juge utile.

Note: Dans certains États membres, c'est aux municipalités, aux États fédérés et aux autorités provinciales plutôt qu'au gouvernement central ou fédéral qu'il incombe d'établir ces normes. Veuillez indiquer à quel niveau est placée cette autorité dans votre pays.

Source des informations:

Veillez fournir les renseignements détaillés ci-dessous concernant chaque organe/organisme qui a procuré des informations pour cet indicateur:

- Nom de l'organe (Ministère/Secrétariat ou organe de rang équivalent)
- Office (Bureau, Département ou organe de rang équivalent)
- Nom et titre du responsable

Références

bibliographiques

Prière de fournir les références bibliographiques concernant tout document publié ou tout manuscrit utilisés pour élaborer cette réponse.

Pays: _____

Date: _____

Organe/Organisme responsable: _____

Objectif spécifique: Établir un système national de traitement, de rééducation et de réinsertion sociale des toxicomanes qui inclut différentes modalités

Indicateur N° 12: Existence de programmes de traitement et de rééducation des toxicomanes qui prévoient une intervention précoce (détection), le traitement sur le terrain, la rééducation et la réinsertion sociale

1. **Question:** Votre pays est-il doté de programmes de traitement et de rééducation des toxicomanes qui prévoient la détection précoce, ainsi que le traitement sur le terrain, la rééducation, la réinsertion sociale et le suivi post-traitement?

Oui

Non

..

..

Dans l'affirmative, prière d'indiquer ci-dessous les formes de traitement employées dans votre pays:

Oui

Non

..

..

a. détection précoce et traitement sur le terrain

..

..

b. traitement

..

..

c. rééducation

..

..

d. réinsertion sociale et suivi-post-traitement

2. **Observations:**

3. **Source des informations:**

DIRECTIVES POUR LA RÉPONSE

Définitions

On entend généralement par **traitement et rééducation des toxicomanes** un ensemble de soins apportés sous des formes diverses à différents patients à des stades divers de leur récupération. Ceux-ci font généralement appel à un réseau de services qui peuvent comprendre:

- I. La détection précoce et le traitement sur le terrain:** Les assistantes sociales et le personnel soignant dans la communauté dépistent les consommateurs de la drogue, leur offrent des conseils et une assistance psychosociologique pour la santé en général, tout en les encourageant à contacter les services de santé et les programmes de traitement.
- II. Le traitement:** Les soins (par exemple la pharmacothérapie, la psychothérapie la thérapie du comportement cognitif) sont prodigués par des équipes multidisciplinaires de spécialistes qui s'attaquent aux conséquences médicales de la toxicomanie et des comportements problématiques psychosociaux qui y sont associés. Ils peuvent inclure la prévention des rechutes et la thérapie familiale. Le traitement peut être assuré par des centres pour patients externes (dispensaires), par les communautés thérapeutiques, par les soins résidentiels dans les cliniques et les hôpitaux; par les "hôpitaux de jour" et les groupes d'auto-assistance. La plupart des traitements comportent une combinaison de ce qui précède, en fonction des besoins de chaque patient, de sa situation familiale et des drogues qu'il a utilisées.
- III. La rééducation:** Cet aspect fournit le soutien social et fait appel aux services communautaires (logement, éducation, emploi, formation pour l'emploi) pour aider les anciens toxicomanes à se faire une vie stable et épanouissante sans avoir recours à la drogue. La rééducation se fait parfois dans un centre de réadaptation, "les tribunaux de stupéfiants", les permanences ou suivant d'autres modalités conçues en collaboration avec les ministères de la justice et les services sociaux.
- IV. La réinsertion sociale et les soins post-traitement:** Ils incluent en général tous les éléments de la rééducation et de la prévention de la rechute. Cette étape peut aussi comporter la préparation des voisins de l'ancien drogué, de la collectivité immédiate, de sa famille et/ou de son lieu de travail pour les interactions avec lui.

Note: Les pays et les prestataires de soins définissent l'ensemble des soins de différentes façons et les dotent de noms différents. Les définitions

précédentes sont seulement indicatives des divers types de soins offerts aux toxicomanes

Observations

Prière de fournir toute information supplémentaire que votre pays juge utile.

Source des informations:

Veillez fournir les renseignements détaillés ci-dessous concernant chaque organe/organisme qui a procuré des informations pour cet indicateur:

- Nom de l'organe (Ministère/Secrétariat ou organe de rang équivalent)
- Office (Bureau, Département ou organe de rang équivalent)
- Nom et titre du responsable

Pays: _____

Date: _____

Organe/Organisme responsable: _____

Objectif spécifique: Formation en matière de prévention et de traitement

Indicateur N° 13: Existence de programmes de formation professionnelle spécialisée en matière de prévention et de traitement de l'abus des drogues

1. **Question:** Votre pays dispense-t-il une formation professionnelle spécialisée en matière de prévention et de traitement de l'abus des drogues?

Oui **Non**

..

..

Dans l'affirmative, prière d'indiquer ci-dessous si la formation porte sur la prévention de l'abus des drogues, le traitement de l'abus des drogues ou les deux:

Prévention

Traitement

Les deux

..

..

..

2. **Observations:**

3. **Source des informations:**

DIRECTIVES POUR LA RÉPONSE

Définition

La formation spécialisée en matière de prévention de l'abus des drogues et de traitement de la toxicomanie est souvent dispensée dans les universités nationales et dans le cadre de cours spéciaux. Dans

COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DE LUTTE CONTRE L'ABUS DES DROGUES (CICAD)

certaines pays du Continent américain, cette formation est assurée dans des universités et par des cours à l'échelle sous-régionale. La formation peut varier d'un bref cours de recyclage organisé à l'intention des médecins, des infirmières, des assistantes sociales par exemple, à un cours universitaire conduisant à un diplôme en passant par des cours spécialisés en matière de toxicomanie (premier et deuxième cycle d'études supérieures), et par des travaux pratiques supervisés pour les assistants psycho-sociologues ou des cours conçus pour l'enseignement à distance et la formation permanente.

Observations

Prière de fournir toute information supplémentaire que votre pays juge utile. En particulier, veuillez fournir les titres des cours et/ou des universités qui les dispensent.

Source des informations

Veuillez fournir les renseignements détaillés ci-dessous concernant chaque organe/organisme qui a procuré des informations pour cet indicateur:

- Nom de l'organe (Ministère/Secrétariat ou organe de rang équivalent)
- Office (Bureau, Département ou organe de rang équivalent)
- Nom et titre du responsable

Pays: _____

Date: _____

Organe/Organisme responsable: _____

Objectif spécifique: Évaluation de l'impact/efficacité des programmes de prévention et de traitement de l'abus des drogues et de rééducation des toxicomanes

Indicateur N° 14: Évaluation périodique de la consommation de la drogue dans l'ensemble de la population, et méthode employée pour la mesurer

1. **Question:** Votre pays procède-t-il à une évaluation périodique de la consommation de la drogue dans l'ensemble de la population?

Oui Non

..

..

Dans l'affirmative, prière de décrire la méthode employée:

2. **Observations:**

3. **Source des informations:**

4. **Références bibliographiques:**

DIRECTIVES POUR LA RÉPONSE

Définitions

Les statistiques sur la consommation de la drogue dans l'ensemble de la population sont souvent établies au moyen de sondages dans les foyers, en ayant recours à un échantillon représentatif. Cependant, étant donné que le coût des sondages des foyers est en général élevé, certains pays peuvent arriver au même résultat, bien que celui-ci risque d'être moins représentatif, par exemple, en sollicitant l'avis des passants dans un centre commercial¹, en recueillant des renseignements au sein de groupes cibles, en effectuant des évaluations rapides au niveau de la collectivité, des sondages dans les écoles, ou des enquêtes dans des établissements de vigie de l'abus des drogues (tels que les hôpitaux, les salles d'urgence) qui sont un échantillon représentatif de la population générale. Mesurer les tendances pendant une période donnée exige que la même méthodologie soit employée pendant des années consécutives et que les conclusions soient mesurables, comparables et fiables.

Observations

Prière de fournir toute information supplémentaire que votre pays juge utile

Source des informations

Veillez fournir les renseignements détaillés ci-dessous concernant chaque organe/organisme qui a procuré des informations pour cet indicateur.

- Nom de l'organe (Ministère/Secrétariat ou organe de rang équivalent)
- Office (Bureau, Département ou organe de rang équivalent)
- Nom et titre du responsable

Références

bibliographiques

Prière de fournir les références bibliographiques concernant tout document publié ou tout manuscrit utilisés pour élaborer cette réponse.

¹ L'échantillon devrait cibler les mêmes paramètres: l'âge et le sexe.

Pays: _____

Date: _____

Organe/Organisme responsable: _____

Objectif spécifique: Évaluation de l'impact/l'efficacité des programmes de prévention et de traitement de l'abus des drogues et de rééducation des toxicomanes

Indicateur N° 15: Conduite de recherches en matière de prévention et d'usage de la drogue, et évaluations des programmes de prévention de l'abus des drogues

1. **Question:** Votre pays mène-t-il des recherches sur la prévention et la consommation de la drogue et procède-t-il à des évaluations des programmes de prévention de l'abus des drogues?

Recherche sur la prévention de et la consommation de la drogue:

Oui Non

.. ..

Évaluation des programmes de prévention:

Oui Non

.. ..

2. **Observations:**

3. **Source des informations:**

4. **Références bibliographiques: (le cas échéant)**

Pays : _____
 Date : _____
 Organe/organisme responsable : _____

Objectif spécifique : Évaluation de l'impact et de l'efficacité des programmes de prévention de la toxicomanie, de traitement des toxicomanes et de réadaptation

Indicateur n° 16 : Âge moyen de la première utilisation d'une drogue illicite quelconque

1. **Question :** Quel est l'âge moyen de la première utilisation d'une drogue illicite quelconque dans votre pays?

Préciser l'âge moyen pour chaque sexe et l'année au cours de laquelle les renseignements ont été collectés :

M	F	Renseignements collectés en

Si des données sont disponibles, veuillez indiquer dans le tableau ci-dessous l'âge moyen de la première utilisation des substances énumérées dans votre pays. Précisez l'âge moyen par sexe et l'année au cours de laquelle les renseignements ont été collectés.

Type de drogue	M	F	Renseignements collectés en
Cannabis			
Chlorhydrate de cocaïne			
Crack			
Pâte de coca/basuco			
Héroïne/autres opiacés			
Hallucinogènes			
Amphétamines/ Méthamphétamines			

Benzodiazépines			
Tabac (facultatif)			
Alcool (facultatif)			
Inhalants			
Stéroïdes			
Autres			

2. **Observations :**

3. **Source des informations:**

4. **Méthodologie :**

5. **Références bibliographiques :**

CONSIGNES POUR LES RÉPONSES

Définitions « Drogue illicite » (*substance psychoactive*) : toute substance assujettie à un contrôle en application de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle qu'amendée par le Protocole de 1972, la Convention des Nations Unies sur les substances psychotropes de 1971 ou la législation nationale.

Pâte de coca/basuco : si cette substance est utilisée par les toxicomanes dans votre pays, veuillez l'indiquer séparément du chlorhydrate de cocaïne.

Crack : si cette substance est utilisée par les toxicomanes dans votre pays, veuillez l'indiquer séparément du chlorhydrate de cocaïne.

Stéroïdes : Les stéroïdes sont assujettis à un contrôle dans certains États membres; veuillez indiquer si c'est le cas dans votre pays et si votre enquête incluait une question sur les stéroïdes.

Alcool et tabac : Certains États membres n'autorisent pas la vente d'alcool ou de tabac aux jeunes gens avant un certain âge, et d'autres ont recours à la réglementation et à l'éducation publique pour en décourager l'utilisation. S'ils le désirent, les États membres peuvent inclure ces substances dans leurs

enquêtes sur l'utilisation des drogues. Si les renseignements collectés par votre pays sur l'âge de première utilisation des drogues incluent le tabac ou l'alcool, veuillez dissocier ces données et les inclure séparément de l'âge de première utilisation des drogues illicites énumérées ci-dessus.

- Observations** Prière de fournir toute information supplémentaire que votre pays juge utile.
- Source des informations** Veuillez fournir les renseignements détaillés ci-dessous concernant chaque organe/organisme ayant procuré des informations pour cet indicateur :
- Nom de l'organe (ministère/secrétariat ou organe de rang équivalent)
 - Office (bureau, département ou organe de rang équivalent)
 - Nom et titre du responsable
- Méthodologie** Dans la mesure du possible, des systèmes normalisés tels que le Système interaméricain de données sur l'usage des drogues (SIDUC) seront utilisés pour la collecte et la présentation des données dans le MME. Pour obtenir les données nécessaires pour cet indicateur, on pourra, par exemple, utiliser des questionnaires administrés aux patients d'un échantillon représentatif de centres de désintoxication ou des enquêtes confidentielles réalisées en milieu scolaire. Veuillez indiquer dans cette partie où le questionnaire a été administré (p. ex. domicile, école, rue, centre de désintoxication, salle d'urgence d'un hôpital, centre de détention, etc.), qui étaient les sujets et préciser s'ils ont rempli un questionnaire confidentiel ou participé à une entrevue. Si l'enquête portait sur un échantillon représentatif de personnes ou d'institutions, veuillez indiquer la méthode d'échantillonnage ainsi que le nombre total d'entrevues, de réponses et de non-réponses. Veuillez fournir une ventilation des données par sexe. Si possible, joignez un exemplaire de l'instrument d'enquête ou du questionnaire utilisé.
- Références bibliographiques** Prière de fournir les références bibliographiques de toute étude (publiée ou sous forme de manuscrit) utilisée pour préparer la présente réponse.

Pays : _____
Date : _____
Organe/organisme responsable : _____

Objectif spécifique : Évaluation de l'impact et de l'efficacité des programmes de prévention de la toxicomanie, de traitement des toxicomanes et de réadaptation

Indicateur n° 17 : Incidence annuelle de nouveaux utilisateurs de drogue

1. **Question :** Quelle est l'incidence annuelle de nouveaux utilisateurs de drogue dans votre pays?
2. **Observations :**
3. **Source des informations :**
4. **Références bibliographiques :**
(le cas échéant)

CONSIGNES POUR LES RÉPONSES

Définitions Incidence : nombre de nouveaux utilisateurs de drogue apparus au cours de la dernière année (ou de l'année évaluée) dans la population sélectionnée (p. ex. : l'ensemble de la population, les élèves de l'enseignement secondaire, les détenus, etc.).

COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DE LUTTE CONTRE L'ABUS DES DROGUES (CICAD)

Elle est généralement exprimée en milliers de personnes :
Nbre de nouveaux utilisateurs de drogue au cours

de la dernière année X 1 000

Nbre de personnes dans la population à risque
(population sélectionnée)

N.B. On prend pour hypothèse que tous les membres de l'ensemble de la population, tous les élèves de l'enseignement secondaire, tous les détenus, etc. sont « à risque » pour ce qui est de l'utilisation de drogue.

Observations Prière de fournir toute information supplémentaire que votre pays juge utile

Source des informations Veuillez fournir les renseignements détaillés ci-dessous concernant chaque organe/organisme ayant procuré des informations pour cet indicateur :

- Nom de l'organe (ministère/secrétariat ou organe de rang équivalent)
- Office (bureau, département ou organe de rang équivalent)
- Nom et titre du responsable

Références bibliographiques Prière de fournir les références bibliographiques de toute étude (publiée ou sous forme de manuscrit) utilisée pour préparer la présente réponse.

Pays : _____
Date : _____
Organe/organisme responsable : _____

Objectif spécifique : Évaluation de l'impact et de l'efficacité des programmes de prévention de la toxicomanie, de traitement des toxicomanes et de réadaptation

Indicateur n° 18 : Existence d'études concernant l'évaluation de divers programmes et modalités de traitement et de réadaptation pour en mesurer l'efficacité

1. **Question :** Des études ont-elles été réalisées dans votre pays pour évaluer les divers programmes et modalités de traitement et de réadaptation afin d'en évaluer l'efficacité?

O **N**

.. ..

2. **Observations :**

3. **Source des informations :**

4. **Références bibliographiques :**

CONSIGNES POUR LES RÉPONSES

Définitions Ce type de recherche a pour objet de déterminer, entre autres choses, si les patients ayant bénéficié d'un traitement continuent à ne pas consommer de drogue au bout d'une certaine période et si les traitements répondent aux besoins des patients (modalités de traitement). Dans certains États membres, divers

programmes de désintoxication traitent certains types de toxicomanies avec d'autres drogues et n'ont donc pas nécessairement pour objectif de supprimer toute utilisation de drogue par le patient. Si c'est le cas dans votre pays, veuillez l'indiquer à la rubrique Observations ci-dessus et décrire brièvement les protocoles de traitement et les résultats attendus.

Observations Prière de fournir toute information supplémentaire que votre pays juge utile.

Source des informations Veuillez fournir les renseignements détaillés ci-dessous concernant chaque organe/organisme ayant procuré des informations pour cet indicateur :

- Nom de l'organe (ministère/secrétariat ou organe de rang équivalent)
- Office (bureau, département ou organe de rang équivalent)
- Nom et titre du responsable

Références bibliographiques Prière de fournir les références bibliographiques des études publiées concernant l'évaluation des résultats du traitement.

Pays : _____

Date : _____

Organe/organisme responsable : _____

Objectif spécifique : Réduction de la culture et de la production

Indicateur n° 19 : Superficie cultivée (hectares) et capacité de production potentielle (tonnes métriques) par an (par type de plante).

1. **Question :** Quelle est la superficie totale occupée dans votre pays par les cultures de drogues illicites et quelle est la quantité potentielle de drogues illicites pouvant y être produite annuellement (en tonnes métriques, par an et par plante)?

1999				
Plantes	Superficie totale des zones cultivées (hectares)	Drogues	Production potentielle totale (tonnes métriques)	Non applicable
Cannabis		Cannabis		
Coca		Cocaïne		
Pavot		Héroïne		
Autre (préciser)				
-				
-				

2. **Observations :**

3. **Source des informations :**

4. Méthodologie :

CONSIGNES POUR LES RÉPONSES

Définition(s) *Superficie des cultures de drogues illicites*

- N'inclut pas les zones où la culture est officiellement autorisée aux fins d'une utilisation traditionnelle
- N'inclut pas la culture en intérieur ni les zones où la culture est légale, par exemple en vue de la production de médicaments

Capacité de production potentielle : produit de la récolte ou quantité de drogue que la zone en question est susceptible de fournir. Le volume de la récolte peut varier selon les conditions de croissance et dépend de facteurs tels que le nombre de plants par hectare, le poids moyen par plant, la quantité moyenne (poids) de matière première par plant. Aux fins de ces calculs, il convient d'utiliser, si possible, les moyennes normalisées définies par le pays concerné.

Observations Prière de fournir toute information supplémentaire que votre pays juge utile.

Source des informations

Veillez fournir les renseignements détaillés ci-dessous concernant chaque organe/organisme ayant procuré des informations pour cet indicateur :

- Nom de l'organe (ministère/secrétariat ou organe de rang équivalent)
- Office (bureau, département ou organe de rang équivalent)
- Nom et titre du responsable

Méthodologie

Veillez indiquer plus haut, à la rubrique Méthodologie, comment les renseignements relatifs à cet indicateur ont été obtenus.

On utilisera, dans la mesure du possible, des systèmes normalisés comme la CICDAT pour la collecte des données et leur présentation dans le MME.

Les calculs devraient être basés sur les critères suivants :

- les valeurs de facteurs tels que la densité de plantation, le poids moyen par plante, etc. seront définies par les répondants en vue de leur utilisation dans les calculs suivants, et il doit en être fait état à la rubrique « Méthodologie » ci-dessus.

- Cannabis : superficie cultivée (hectares), densité moyenne de plantation ou nombre de plants par hectare et poids moyen en kg par plant; on obtient ainsi le poids total de la matière végétale pouvant être produite à chaque récolte dans la zone en question, ce chiffre étant ensuite multiplié par le nombre de récoltes

[(nombre d'hectares) (nombre de plants par hectare) (poids moyen en kg par plant)] x nombre de récoltes par an

Le chiffre obtenu est divisé par 1 000 pour le convertir en tonnes métriques

- Cocaïne : superficie cultivée (hectares), densité moyenne de plantation (nombre de plants par hectare), poids moyen de feuilles sèches par plant et nombre de kg de feuilles sèches nécessaires pour produire 1 kg de chlorhydrate de cocaïne

(nombre d'hectares) (nombre de plants par hectare) (poids moyen de feuilles sèches par plant)

nombre de kg de feuilles sèches nécessaires pour produire 1 kg de chlorhydrate de cocaïne

Ce chiffre est multiplié par le nombre de récoltes par an, puis divisé par 1 000 pour le convertir en tonnes métriques

- Héroïne : superficie cultivée (hectares), production moyenne d'opium séché par hectare et nombre de kg d'opium séché nécessaires pour produire 1 kg de chlorhydrate d'héroïne

**(nombre d'hectares) (production moyenne d'opium séché par hectare)
nombre de kg d'opium séché nécessaires pour produire 1 kg de chlorhydrate d'héroïne**

Ce chiffre est multiplié par le nombre de récoltes par an, puis divisé par 1 000 pour le convertir en tonnes métriques

Pays : _____

Date : _____

Organe/organisme responsable : _____

Objectif spécifique : Réduction de la culture et de la production

Indicateur n° 20 : Nombre de plants cultivés en intérieur saisis et capacité potentielle de production par an (par type de plante).

1. **Question** : Au cours de l'année dernière, combien de plants cultivés en intérieur et servant à la production de drogues illicites ont-ils été saisis dans votre pays?

1999			
Plantes	Nombre de plants	Poids total (kg)	Non Applicable
Cannabis			
Autre (préciser)			
-			
-			

2. **Observations** :

3. **Source des informations** :

4. **Méthodologie** :

CONSIGNES POUR LES RÉPONSES

Définition(s) *Plants saisis* : plants cultivés en intérieur (méthode hydroponique ou autre) utilisés pour la fabrication de drogues illicites saisis par la police.

Observations Prière de fournir toute information supplémentaire que votre pays juge utile.

Source des informations Veuillez fournir les renseignements détaillés ci-dessous concernant chaque organe/organisme ayant procuré des informations pour cet indicateur :

- Nom de l'organe (ministère/secrétariat ou organe de rang équivalent)
- Office (bureau, département ou organe de rang équivalent)
- Nom et titre du responsable

Méthodologie Veuillez indiquer plus haut, à la rubrique Méthodologie, comment les renseignements relatifs à cet indicateur ont été obtenus.

On utilisera, dans la mesure du possible, des systèmes normalisés comme la CICDAT pour la collecte des données et leur présentation dans le MME.

Pays : _____

Date : _____

Organe/organisme responsable : _____

Objectif spécifique : Réduction de la culture et de la production

Indicateur n° 21 : Superficie (hectares) des cultures éliminées, abandonnées ou soustraites d'une autre façon à la production de plantes illicites par année (par type de plante).

1. **Question :** Quelle est, dans votre pays, la superficie totale (hectares) des cultures qui ont été éliminées, abandonnées ou soustraites d'une autre façon à la production de drogues illicites au cours de l'année dernière?

<u>Plantes</u>	Superficies des cultures illicites supprimées (en hectares)					Non applicable
	Pour Cause D'abandon	Pour Cause de fumigation	Pour cause d'éradication manual/ destruction par le feu	Autre	Total	
Cannabis						
Coca						
Pavot						
Autre (préciser)						
-						
-						

2. **Observations :**

3. **Source des informations :**

4. Méthodologie :

CONSIGNES POUR LES RÉPONSES

Définition(s) Il est entendu qu'en fonction des politiques et programmes de chaque pays, diverses méthodes – notamment l'élimination, la pulvérisation et l'abandon – peuvent être utilisées pour parvenir à une **réduction des cultures**.

Observations Prière de fournir toute information supplémentaire que votre pays juge utile, comme par exemple la surface totale fumiguée.

Source des informations Veuillez fournir les renseignements détaillés ci-dessous concernant chaque organe/organisme ayant procuré des informations pour cet indicateur :

- Nom de l'organe (ministère/secrétariat ou organe de rang équivalent)
- Office (bureau, département ou organe de rang équivalent)
- Nom et titre du responsable

Méthodologie Veuillez indiquer plus haut, à la rubrique Méthodologie, comment les renseignements relatifs à cet indicateur ont été obtenus.

On utilisera, dans la mesure du possible, des systèmes normalisés comme la CICDAT pour la collecte des données et leur présentation dans le MME.

Pays : _____

Date : _____

Organe/organisme responsable : _____

Objectif spécifique : Réduction de la culture et de la production

Indicateur n° 22 : Nouvelles zones de culture illicite (par hectare, par type de plante et par an).

1. **Question :** Quelle est la superficie totale (hectares) des nouvelles cultures de drogues illicites pratiquées dans votre pays au cours de l'année dernière?

1999		
	Superficie totale des nouvelles cultures (hectares)	Non applicable
Cannabis		
Coca		
Pavot		
Autre (préciser)		
-		
-		

2. **Observations :**

3. **Source des informations :**

4. **Méthodologie :**

CONSIGNES POUR LES RÉPONSES

Définition(s) Zones de culture illicite : ces zones incluent celles qui ne sont pas officiellement désignées comme des zones de culture traditionnelle.

Elles n'incluent pas les cultures en intérieur ni les zones où la culture est autorisée légalement, par exemple pour la production de médicaments.

Nouvelles zones de culture : zones qui n'étaient pas cultivées ou n'avaient pas été signalées comme telles au cours de l'année précédant la période faisant l'objet du présent rapport.

La superficie des nouvelles zones de culture doit être exprimée en hectares.

Observations Prière de fournir toute information supplémentaire que votre pays juge utile.

Source des informations Veuillez fournir les renseignements détaillés ci-dessous concernant chaque organe/organisme ayant procuré des informations pour cet indicateur :

- Nom de l'organe (ministère/secrétariat ou organe de rang équivalent)
- Office (bureau, département ou organe de rang équivalent)
- Nom et titre du responsable

Méthodologie Veuillez indiquer plus haut, à la rubrique Méthodologie, comment les renseignements relatifs à cet indicateur ont été obtenus.

On utilisera, dans la mesure du possible, des systèmes normalisés comme la CICDAT pour la collecte des données et leur présentation dans le MME.

Pays : _____
Date : _____
Organe/organisme responsable : _____

Objectif spécifique : Réduction de la culture et de la production

Indicateur n° 23 : Réduction de la production de drogues synthétiques illicites fabriquées au moyen de substances chimiques, par année (par drogue).

1. **Question :** Quelles sont les quantités de drogues synthétiques industrielles dont la production potentielle a été empêchée dans votre pays au cours de l'année dernière?

1999		
Drogues synthétiques illicites	Quantités	Unités de mesure

2. **Observations :**

3. **Source des informations :**

4. **Méthodologie :**

CONSIGNES POUR LES RÉPONSES

Définition(s) *Drogues synthétiques illicites* : celles qui ne sont pas produites à partir d'une plante cultivée ou de matière organique mais synthétisées en utilisant des substances chimiques ou des précurseurs

Production potentielle empêchée : s'applique aux drogues synthétiques illicites qui auraient pu être fabriquées avec les substances chimiques et les précurseurs saisis par des agents des douanes, de la police, des forces armées ou d'autres organes gouvernementaux s'occupant du contrôle des drogues ou des substances chimiques (voir indicateur n° 36).

N'est pas incluse la production potentielle des laboratoires illicites ayant fait l'objet d'une saisie (voir indicateur n° 24).

Les ***unités de mesure*** incluent les unités de poids, de volume ou autres (pilules, doses de poudre, etc.) utilisées pour la drogue synthétique illicite en question. Lorsque cela pourrait clarifier la situation, des renseignements supplémentaires ou une définition des « unités » indiquées devraient être inclus à la rubrique « Méthodologie » ci-dessus.

Observations Prière de fournir toute information supplémentaire que votre pays juge utile.

Source des informations Veuillez fournir les renseignements détaillés ci-dessous concernant chaque organe/organisme ayant procuré des informations pour cet indicateur :

- Nom de l'organe (ministère/secrétariat ou organe de rang équivalent)
- Office (bureau, département ou organe de rang équivalent)
- Nom et titre du responsable

Méthodologie

Veillez indiquer plus haut, à la rubrique Méthodologie, comment les renseignements relatifs à cet indicateur ont été obtenus.

On utilisera, dans la mesure du possible, des systèmes normalisés comme la CICDAT pour la collecte des données et leur présentation dans le MME.

Pays : _____

Date : _____

Organe/organisme responsable : _____

Objectif spécifique : Réduction de la culture et de la production

Indicateur n° 24 : Laboratoires illicites détruits par an (par drogues organiques et synthétiques produites) et quantité de drogue qui aurait pu être produite dans chaque laboratoire en une année (par drogue).

1. **Question :** Combien de laboratoires de drogues illicites ont-ils été saisis ou détruits dans votre pays au cours de l'année dernière et à combien était estimée la capacité de production potentielle annuelle de ces laboratoires?

Drogues illicites	Nombre de laboratoires détruits	Capacité de production potentielle annuelle	
		Unité de mesure	Quantité
Total			

2. **Observations :**

3. **Source des informations :**

4. Méthodologie :

CONSIGNES POUR LES RÉPONSES

Définition(s) Laboratoires : tous types d'installations ou de locaux où des drogues sont produites, fabriquées ou préparées. Ces drogues incluent les substances d'origine organique comme la cocaïne, l'héroïne, le haschisch, etc. ainsi que les divers types de drogues synthétiques, par exemple les stimulants analogues à l'amphétamine, la méthamphétamine, etc.

Capacité de production potentielle annuelle : quantité de drogues illicites que le laboratoire aurait pu produire dans le courant de l'année s'il n'avait pas été saisi et détruit.

Les **unités de mesure** incluent les unités de poids, de volume ou autres (pilules, doses de poudre, etc.) utilisées pour la drogue synthétique illicite en question. Lorsque cela pourrait clarifier la situation, des renseignements supplémentaires ou une définition des « unités » indiquées devraient être inclus à la rubrique « Méthodologie » ci-dessus.

Observations Prière de fournir toute information supplémentaire que votre pays juge utile.

Source des informations Veuillez fournir les renseignements détaillés ci-dessous concernant chaque organe/organisme ayant procuré des informations pour cet indicateur :

- Nom de l'organe (ministère/secrétariat ou organe de rang équivalent)
- Office (bureau, département ou organe de rang équivalent)
- Nom et titre du responsable

Méthodologie

Veillez indiquer plus haut, à la rubrique Méthodologie, comment les renseignements relatifs à cet indicateur ont été obtenus.

On utilisera, dans la mesure du possible, des systèmes normalisés comme la CICDAT pour la collecte des données et leur présentation dans le MME.

Pays : _____

Date : _____

Organe/organisme responsable : _____

Objectif spécifique : Disposer de programmes optionnels de développement pour compléter les interventions des forces de l'ordre et encourager de nouvelles activités légales de production

Indicateur n° 25 : Existence de programmes optionnels de développement (par type de programme)

1. **Question :** Y a-t-il actuellement des programmes optionnels de développement dans votre pays?

O
..

N
..

Non applicable

Dans l'affirmative, prière d'en donner la liste.

Si la réponse est négative ou si la question n'est pas applicable, veuillez passer directement à la question n° 28.

2. **Observations :**

3. **Source des informations :**

4. **Références bibliographiques :**

CONSIGNES POUR LES RÉPONSES

Définition(s) *Programme optionnel de développement* : « initiative visant à prévenir et éliminer la culture illicite de plantes contenant des drogues narcotiques et des substances psychotropes en

prenant des mesures de développement rural spéciales dans le contexte des efforts soutenus entrepris en vue d'assurer la croissance économique et le développement durable dans les pays qui interviennent activement contre les drogues; les caractéristiques socio-culturelles particulières des communautés et des groupes cibles sont prises en considération pour parvenir à un règlement complet et permanent du problème des drogues illicites. » (Définition donnée par le groupe d'experts de la CICAD)

Observations

Prière de fournir toute information supplémentaire que votre pays juge utile.

Il est demandé aux États membres de donner la liste des programmes en place pendant la période d'évaluation (1999). Il serait également souhaitable de fournir des renseignements ou des détails spécifiques concernant ces programmes, notamment la documentation relative à chaque projet et les rapports d'évaluation.

Source des informations

Veillez fournir les renseignements détaillés ci-dessous concernant chaque organe/organisme ayant procuré des informations pour cet indicateur :

- Nom de l'organe (ministère/secrétariat ou organe de rang équivalent)
- Office (bureau, département ou organe de rang équivalent)
- Nom et titre du responsable

Références bibliographiques

Veillez également fournir les références bibliographiques complètes de tout document publié utilisé pour la préparation de cette réponse.

Pays : _____
Date : _____
Organe/organisme responsable : _____

Objectif spécifique : Disposer de programmes optionnels de développement pour compléter les interventions des forces de l'ordre et encourager de nouvelles activités légales de production

Indicateur n° 26 : Nombre de projets de développement économique coordonnés et en activité dans les zones sélectionnées pour les formes optionnelles de développement, par an.

1. **Question :** Combien y avait-il de projets de développement économique en activité dans les zones sélectionnées pour les formes optionnelles de développement dans votre pays l'année dernière?

Projets de développement économique	Nombre de projets
Approuvés	
En activité	

2. **Observations :**
3. **Source des informations :**
4. **Références bibliographiques :**
-

CONSIGNES POUR LES RÉPONSES

Définition(s) *Programme optionnel de développement* : « initiative visant à prévenir et éliminer la culture illicite de plantes contenant des drogues narcotiques et des substances psychotropes en prenant des mesures de développement rural spéciales dans le contexte des efforts soutenus entrepris en vue d'assurer la croissance économique et le développement durable dans les pays qui interviennent activement contre les drogues; les caractéristiques socio-culturelles particulières des communautés et des groupes cibles sont prises en considération pour parvenir à un règlement complet et permanent du problème des drogues illicites. » (Définition donnée par le groupe d'experts de la CICAD)

Inclut les activités financées au moyen de ressources reçues de sources nationales ou étrangères.

Observations

Si cette information est disponible, veuillez indiquer le montant par habitant des fonds (de sources nationales et étrangères) affectés aux programmes optionnels de développement ainsi que tout autre renseignement que votre pays juge utile.

Les États membres sont encouragés à fournir également des renseignements supplémentaires ou des détails spécifiques au sujet des projets, y compris la documentation les concernant ainsi que les rapports d'évaluation, s'ils sont disponibles.

Source des informations

Veuillez fournir les renseignements détaillés ci-dessous concernant chaque organe/organisme ayant procuré des informations pour cet indicateur :

- Nom de l'organe (ministère/secrétariat ou organe de rang équivalent)
- Office (bureau, département ou organe de rang équivalent)
- Nom et titre du responsable

Références bibliographiques

Veuillez également fournir les références bibliographiques complètes de tout document publié utilisé dans la préparation de cette réponse.

Pays : _____

Date : _____

Organe/organisme responsable : _____

Objectif spécifique : Disposer de programmes optionnels de développement pour compléter les interventions des forces de l'ordre et encourager de nouvelles activités légales de production

Indicateur n° 27 : Nombre de familles bénéficiant de projets optionnels de développement (par an).

1. **Question :** Combien de familles ont-elles bénéficié des projets optionnels de développement en activité dans votre pays l'année dernière?

Nombre de familles	
---------------------------	--

2. **Observations :**
3. **Source des informations :**
4. **Références bibliographiques :**

CONSIGNES POUR LES RÉPONSES

Définition(s) *Programme optionnel de développement* : « initiative visant à prévenir et éliminer la culture illicite de plantes contenant des drogues narcotiques et des substances psychotropes en prenant des mesures de développement rural spéciales dans le contexte des efforts soutenus entrepris en vue d'assurer la croissance économique et le développement durable dans les pays qui interviennent activement contre les drogues; les

caractéristiques socio-culturelles particulières des communautés et des groupes cibles sont prises en considération pour parvenir à un règlement complet et permanent du problème des drogues illicites. » (Définition donnée par le groupe d'experts de la CICAD)

S'applique aux projets identifiés dans le cadre de l'indicateur n° 25.

Observations

Prière de fournir toute information supplémentaire que votre pays juge utile.

Les États membres sont encouragés à fournir également des renseignements supplémentaires ou des détails spécifiques concernant les avantages retirés des projets en question par les familles, en incluant toute étude, toute documentation et tout rapport d'évaluation disponibles.

Source des informations

Veillez fournir les renseignements détaillés ci-dessous concernant chaque organe/organisme ayant procuré des informations pour cet indicateur :

- Nom de l'organe (ministère/secrétariat ou organe de rang équivalent)
- Office (bureau, département ou organe de rang équivalent)
- Nom et titre du responsable

Références bibliographiques

Veillez également fournir les références bibliographiques complètes de tout document publié utilisé pour la préparation de cette réponse.

DIRECTIVES POUR LA RÉPONSE

Définitions

La recherche sur la prévention et la consommation de la drogue peut embrasser des études menées sur des groupes contrôlés en vue de suivre le comportement de groupes choisis de personnes consommant la drogue pendant une certaine période; des études de cas; la recherche scientifique sur les fluctuations qui se produisent dans le cerveau par suite de la consommation de la drogue; des évaluations comparatives des impacts dans le court et le long termes de différentes sortes de programmes de prévention de l'abus des drogues et d'autres interventions relatives au comportement; des enquêtes statistiques sur une plus ou moins grande échelle; des études ethnographiques ou anthropologiques de la progression de la consommation de la drogue dans différents groupes de la population, des sondages d'opinion et de comportement par exemple. La recherche pourrait aussi comporter l'évaluation des coûts sociaux et économiques imposés à la société par les programmes de prévention et de traitement de l'abus des drogues. Les évaluations de programmes impliquent une documentation à chaque étape du processus de mise en oeuvre d'un projet ou d'un programme, y compris les données sur la gestion financière, la rentabilité, le coût de substitution, l'examen des attitudes et comportements généraux des participants avant et après leur traitement, ainsi que l'impact du projet dans le long terme sur la consommation réelle ou la non-consommation des drogues.

Observations

Prière de fournir toute information supplémentaire que votre pays juge utile.

Source des informations

Veillez fournir les renseignements détaillés ci-dessous concernant chaque organe/organisme qui a procuré des informations pour cet indicateur:

- Nom de l'organe (Ministère/Secrétariat ou organe de rang équivalent)
- Office (Bureau, Département ou organe de rang équivalent)
- Nom et titre du responsable

Références

bibliographiques

Prière de fournir les références bibliographiques de tout document publié ou tout manuscrit utilisés pour élaborer cette réponse.

Pays : _____

Date : _____

Organe/Organisme responsable : _____

Objectif spécifique : Prévenir le détournement de produits pharmaceutiques et de substances chimiques contrôlés utilisés pour la fabrication illicite des drogues.

Indicateur n° 28 : Existence d'un organisme national pour contrôler et prévenir le détournement des :

a) produits pharmaceutiques

b) substances chimiques contrôlées

1. **Question :** Est-ce que votre pays dispose d'un organisme national responsable de contrôler et de prévenir le détournement des :

OUI

NON

..

..

produits pharmaceutiques (seulement)

..

..

substances chimiques contrôlées (seulement)

..

..

un seul organisme pour les deux groupes

2. **Observations :**

3. **Source des informations :**

DIRECTIVES POUR LA RÉPONSE

Définition(s) *Produits pharmaceutiques* : ce terme désigne les substances définies dans les Conventions des Nations Unies de 1961, modifiée en 1972, et de 1971, qui sont légalement distribuées afin d'être utilisées à des fins médicales et scientifiques.

COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DE LUTTE CONTRE L'ABUS DES DROGUES (CICAD)

Substances chimiques contrôlées : ce terme comprend les substances chimiques dont la liste figure dans le Règlement type de la CICAD ainsi que d'autres substances chimiques non incluses dans le Règlement type mais qui sont contrôlées dans le pays qui établit le rapport.

Dans certains cas, il peut exister une seule entité chargée de contrôler les deux groupes de produits, dans d'autres il peut y avoir deux entités distinctes.

Chaque organisme coordonne la mise en oeuvre du système national de contrôle des produits chimiques et/ou pharmaceutiques, ce qui comprend l'enregistrement des sociétés, l'existence de licences d'importation ou d'exportation et un système pour contrôler leur transport.

Observations

Veillez fournir toute information supplémentaire que votre pays juge utile.

Nous vous serions également reconnaissants de nous fournir des informations supplémentaires concernant le nom, la mission, la structure, les activités, etc., de cet ou ces organisme(s), ce qui nous en donnerait une idée plus précise.

Source des informations

Veillez fournir les renseignements détaillés ci-dessous concernant chaque organe/organisme ayant procuré des informations pour cet indicateur :

- Nom de l'organe (Ministère/Secrétariat ou autre)
- Office (Bureau, Département ou organe de rang équivalent)
- Nom et titre du responsable

PAYS : _____

Date : _____

Organe/Organisme responsable : _____

Objectif spécifique : Prévenir le détournement des produits pharmaceutiques et des substances chimiques contrôlées utilisés pour la fabrication illicite des drogues.

Indicateur n° 29 : Existence d'un système pour réaliser une estimation des besoins légitimes annuels du pays en matière de :

- a) produits pharmaceutiques
- b) substances chimiques contrôlées

1. **Question :** Est-ce que votre pays dispose d'un système pour réaliser une estimation de vos besoins légitimes annuels en ce qui concerne les produits suivants?:

OUI

NON

..

..

les produits pharmaceutiques

..

..

les substances chimiques contrôlées

2. **Observations :**

3. **Source des informations :**

4. **Références bibliographiques :**

DIRECTIVES POUR LA RÉPONSE

Définition(s)

Les besoins légitimes annuels d'un pays: ces termes désignent les substances et les quantités qui sont nécessaires pour la fabrication des produits pharmaceutiques ayant une action sur le psychisme utilisés à des fins médicales thérapeutiques ainsi que les produits chimiques qui sont utilisés à des fins industrielles,

COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DE LUTTE CONTRE L'ABUS DES DROGUES (CICAD)

commerciales ou de fabrication. Ceci tient compte également des opérations de transit et de réexportation.

Les informations concernant les besoins légitimes constituent un élément important du tout système de contrôle des produits pharmaceutiques et des substances chimiques, à l'échelle nationale.

Produits pharmaceutiques: ce terme désigne les substances définies dans les Conventions des Nations Unies de 1961, modifiée en 1972, et de 1971, qui sont légalement distribuées afin d'être utilisées à des fins médicales et scientifiques.

Substances chimiques contrôlées comprennent les substances chimiques dont la liste figure dans le Règlement type de la CICAD ainsi que d'autres substances chimiques non incluses dans ledit Règlement mais qui sont contrôlées dans le pays qui établit le rapport.

Observations Veuillez fournir toute information supplémentaire que votre pays juge utile.

Nous vous serions reconnaissants des précisions supplémentaires que vous nous donnerez sur le/les mécanisme(s) ou la démarche utilisé(s) pour estimer les besoins légitimes annuels de votre pays.

Source des informations Veuillez fournir les renseignements détaillés ci-dessous concernant chaque organe/organisme ayant procuré des informations pour cet indicateur :

- Nom de l'organe (Ministère/Secrétariat ou organe de rang équivalent)
- Office (Bureau, Département ou organe de rang équivalent)
- Nom et titre du responsable

Références bibliographiques Prière de fournir les références bibliographiques concernant tout document publié ou tout manuscrit utilisés pour élaborer cette réponse.

Pays : _____

Date : _____
Organe/Organisme responsable : _____

Objectif spécifique : Prévenir le détournement des produits pharmaceutiques et des substances chimiques contrôlées utilisés pour la fabrication illicite des drogues.

Indicateur n° 30 : Existence d'un mécanisme réglementant les professions concernées par l'utilisation et la distribution des produits pharmaceutiques.

1. **Question** : Est-ce que votre pays dispose d'un système pour la surveillance et la réglementation des professions responsables de la distribution ou de l'utilisation des médicaments ou qui participent à leur distribution ou à leur utilisation ?

OUI
..

NON
..

2. **Observations** :

3. **Source des informations** :

4. **Références bibliographiques** :

DIRECTIVES POUR LA RÉPONSE

Définition(s) *Les professions* : ce terme inclut généralement les pharmaciens, les médecins, les dentistes et les vétérinaires. La réglementation de ces professions dans ce domaine précis s'inscrit généralement dans le cadre d'un système, plus vaste, de surveillance et de contrôle des médicaments qui comprend notamment des fonctions d'inspection et d'investigation.

Produits pharmaceutiques : ce terme désigne les substances définies dans les Conventions des Nations Unies de 1961, modifiée en 1972, et de 1971, qui sont légalement distribuées afin d'être utilisées à des fins médicales et scientifiques.

Observations

Veillez fournir toute information supplémentaire que votre pays juge utile.

Nous vous serions également reconnaissants de nous fournir des informations supplémentaires concernant le cadre législatif et administratif en place, la nature et la sévérité des sanctions applicables, le mandat et les responsabilités de ceux qui gèrent ce système ainsi que toute autre information qui nous permettrait de mieux comprendre la manière dont ce système est organisé ou appliqué.

Source des informations

Veillez fournir les renseignements détaillés ci-dessous concernant chaque organe/organisme ayant procuré des informations pour cet indicateur :

- Nom de l'organe (Ministère/Secrétariat ou organe de rang équivalent)
- Office (Bureau, Département ou organe de rang équivalent)
- Nom et titre du responsable

Références

bibliographiques

Veillez fournir les références bibliographiques complètes pour tout matériel publié utilisé pour élaborer cette réponse.

Pays : _____
Date : _____
Organe/Organisme responsable : _____

Objectif spécifique : Prévenir le détournement des produits pharmaceutiques et des substances chimiques contrôlées utilisés pour la fabrication illicite des drogues.

Indicateur n° 31 : Existence d'un mécanisme pour réaliser l'échange d'informations opérationnelles et pour mettre en place une collaboration entre les services nationaux qui sont responsables des :
a) produits pharmaceutiques
b) substances chimiques contrôlées

1. **Question:** Est-ce que votre pays dispose d'un mécanisme (officiel ou officieux) pour échanger des informations opérationnelles et mettre en place une collaboration entre les administrations ou entités nationales qui sont responsables du contrôle des produits suivants ? :

OUI	NON	
..	..	produits pharmaceutiques (seulement)
..	..	substances chimiques contrôlées (seulement)
..	..	un seul mécanisme pour les deux groupes

2. **Observations :**

3. **Source des informations :**

DIRECTIVES POUR LA RÉPONSE

Définition(s) Mécanisme : ce terme peut désigner, entre autres, des contacts et
COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DE LUTTE CONTRE L'ABUS DES DROGUES (CICAD)
Page 67

activités opérationnels réguliers, une équipe spéciale ou un système de communications entre les services chargés du contrôle des produits chimiques et/ou pharmaceutiques au niveau national.

Dans la plupart des cas, plusieurs ministères, départements ou institutions participent à des aspects différents du contrôle des produits pharmaceutiques et/ou des substances chimiques. Il se peut que ce ne soit pas les mêmes entités pour les deux groupes de substances ou bien leur rôle et leur responsabilité peuvent varier d'un pays à l'autre du fait de la législation, de leurs mandats ou de leurs compétences.

Produits pharmaceutiques : ce terme désigne les substances définies dans les Conventions des Nations Unies de 1961, modifiée en 1972, et de 1971, qui sont légalement distribuées afin d'être utilisées à des fins médicales et scientifiques.

Substances chimiques contrôlées : ce terme comprend les substances chimiques figurant sur la liste du Règlement type de la CICAD ainsi que d'autres substances chimiques non incluses dans le Règlement type mais qui sont contrôlées dans le pays qui établit le rapport.

Observations

Veillez fournir toute information supplémentaire que votre pays juge utile.

Nous vous serions également reconnaissants de nous fournir des informations supplémentaires concernant les entités concernées, leurs rôles et leurs responsabilités, le/les mécanisme(s) utilisés et leur manière (officielle/officieuse) de procéder pour collaborer et échanger des informations, coopérer ou coordonner leurs activités.

Source des informations

Veillez fournir les renseignements détaillés ci-dessous concernant chaque organe/organisme ayant procuré des informations pour cet indicateur :

- Nom de l'organe (Ministère/Secrétariat ou organe de rang équivalent)
- Office (Bureau, Département ou organe de rang équivalent)
- Nom et titre du responsable

Pays : _____

Date : _____

Organe/Organisme responsable : _____

Objectif spécifique : Prévenir le détournement des produits pharmaceutiques et des substances chimiques contrôlées utilisés pour la fabrication illicite des drogues.

Indicateur n° 32 : Existence d'un organe central pour procéder à des échanges d'informations et mettre en place une collaboration entre les différents pays, en matière de :
a) produits pharmaceutiques
b) substances chimiques contrôlées

1. Question : Est-ce que votre pays dispose d'un organe central au niveau national chargé de procéder à des échanges d'informations et de mettre en place des rapports de collaboration avec des institutions similaires d'autres pays, responsables des :

OUI

NON

..

..

produits pharmaceutiques (seulement)

..

..

substances chimiques contrôlées (seulement)

..

..

un seul organisme pour les deux groupes

2. Observations :

3. Source des informations :

DIRECTIVES POUR LA RÉPONSE

Définition(s)

L'organisme spécifique a souvent la responsabilité majeure en ce qui concerne le contrôle des substances en question. Il sert également de principal point de contact avec d'autres pays, au niveau des politiques et/ou des opérations, pour les questions

COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DE LUTTE CONTRE L'ABUS DES DROGUES (CICAD)

ayant trait à ces substances ainsi qu'avec d'autres organes chargés de faire respecter les lois et avec des organisations internationales multilatérales.

Il se pourrait que ce ne soit pas un organisme unique qui soit responsable des deux groupes de substances.

Produits pharmaceutiques : ce terme désigne les substances définies dans les Conventions des Nations Unies de 1961, modifiée en 1972, et de 1971, qui sont légalement distribuées afin d'être utilisées à des fins médicales et scientifiques.

Substances chimiques contrôlées : ce terme comprend les substances chimiques figurant sur la liste du Règlement type de la CICAD ainsi que d'autres substances chimiques non incluses dans le Règlement type mais qui sont contrôlées dans le pays établissant le rapport.

Observations

Veillez fournir toute information supplémentaire que votre pays juge utile.

Nous vous serions également reconnaissants de nous fournir des informations supplémentaires concernant les entités concernées, leur rôle et leurs responsabilités, par quel(s) mécanisme(s) ou de quelle(s) manières (officielle ou officieuse) elles collaborent et échangent des informations, coopèrent ou coordonnent leurs activités avec leurs homologues étrangers.

Source des informations

Veillez fournir les renseignements détaillés ci-dessous concernant chaque organe/organisme ayant procuré des informations pour cet indicateur :

- Nom de l'organe (Ministère/Secrétariat ou organe de rang équivalent)
- Office (Bureau, Département ou organe de rang équivalent)
- Nom et titre du responsable

Pays : _____

Date : _____

Organe/Organisme responsable : _____

Objectif spécifique : Prévenir le détournement des produits pharmaceutiques et des substances chimiques contrôlées utilisés pour la fabrication illicite des drogues.

Indicateur n° 33 : a) Existence de lois nationales et/ou de réglementations prévoyant des sanctions pénales, civiles et administratives pour le détournement de : i) produits pharmaceutiques; ii) substances chimiques contrôlées. b) Nombre de sanctions appliquées en vertu de ces lois nationales et/ou réglementations, ventilées par type de sanctions et par groupe de substances réglementées, par an.

1. **Question:** a) Est-ce que votre pays a inclus des dispositions dans ses lois nationales et/ou dans ses réglementations qui prévoient des sanctions pénales, civiles et administratives en cas de détournement de produits pharmaceutiques et de substances chimiques contrôlées ?

OUI NON

.. ..

des sanctions pénales pour le détournement de produits pharmaceutiques

.. ..

des sanctions pénales pour le détournement de substances chimiques contrôlées

.. ..

des sanctions civiles pour le détournement de produits pharmaceutiques

.. ..

des sanctions civiles pour le détournement de substances chimiques contrôlées

.. ..

des sanctions administratives pour le détournement de produits pharmaceutiques

.. ..

des sanctions administratives pour le détournement de substances chimiques contrôlées.

b) Veuillez indiquer, combien de fois que, au cours de l'année dernière, des sanctions ont été appliquées en vertu de ces lois nationales et/ou réglementations, par type de sanction (pénale, civile, administrative), par groupe de produit réglementé (produits pharmaceutiques, substances chimiques contrôlées).

Sanctions (année dernière)	Nombre par groupe de produit réglementé	
	Produits pharmaceutiques	Substances chimiques contrôlées
pénales		
civiles		
administratives		

2. Observations :

3. Source des informations :

DIRECTIVES POUR LA RÉPONSE

Définition(s) *Produits pharmaceutiques* : ce terme désigne les substances définies dans les Conventions des Nations Unies de 1961, modifiée en 1972, et de 1971, qui sont légalement distribuées afin d'être utilisées à des fins médicales et scientifiques.

Substances chimiques contrôlées : ce terme comprend les substances chimiques figurant sur la liste du Règlement type de la CICAD ainsi que d'autres substances chimiques non incluses dans le Règlement type mais qui sont contrôlées dans le pays qui établit le rapport.

Observations: S'il y a lieu, la réponse doit indiquer, pour chaque type de sanction, le nom du tribunal pénal ou civil ou du tribunal ou entité administratif qui a imposé les sanctions et leur compétence.

Veuillez fournir toute information supplémentaire que votre pays juge utile.

Source des informations:

Les informations doivent être fournies par les organes judiciaire et de surveillance compétents. Veuillez compléter les renseignements ci-après pour les tribunaux pénaux ou civils , le tribunal administratif ou toute autre entité compétente qui ont fourni les informations :

- Nom du tribunal ou entité;
- Nom et titre du responsable

En ce qui concerne l'organe de surveillance, veuillez préciser :

- Nom de l'institution (Ministère/Secrétariat ou organe de rang équivalent)
- Office (Bureau, Département ou organe de rang équivalent)
- Nom et titre du responsable.

Pays : _____

Date : _____

Organe/Organisme responsable : _____

Objectif spécifique : Prévenir le détournement de produits pharmaceutiques et de substances chimiques contrôlées utilisés pour la fabrication illicite de drogues.

Indicateur n° 34 : Nombre de notifications préalables d'exportations, par an, envoyées par les autorités compétentes du pays exportateur aux autorités compétentes chargées de la surveillance des produits chimiques du pays importateur et du pays de transit.

1. Question: Combien de notifications préalables d'exportations portant sur des substances chimiques contrôlées votre pays a-t-il transmis, l'année dernière, aux pays qui ont importé ou assuré le transbordement de ces produits chimiques ?

1999	
Nombre de notifications préalables d'exportations qui ont été transmises	

Veuillez ajouter la liste de ces notifications préalables aux exportations et préciser les noms des pays auxquels ont été transmises ces notifications et le nom des substances chimiques dont il s'agissait.

2. Observations :

3. Source des informations :

4. Méthodologie :

DIRECTIVES POUR LA RÉPONSE

Définition(s) Les *notifications préalables aux exportations* sont utilisées comme un moyen d'identifier les utilisateurs finaux de l'expédition. Elles fournissent également l'occasion d'échanger des informations entre organismes responsables du contrôle des produits chimiques, d'identifier les cargaisons qui sont susceptibles de poser problème et d'avertir de manière anticipée de l'arrivée d'une cargaison à des fins administratives, d'enquêtes ou opérationnelles.

Substances chimiques contrôlées : ce terme comprend les substances chimiques figurant sur la liste du Règlement type de la CICAD ainsi que d'autres substances chimiques non incluses dans le Règlement type mais qui sont contrôlées dans le pays établissant le rapport.

Observations Veuillez fournir toute information supplémentaire que votre pays juge utile.

Source des informations Veuillez fournir les renseignements détaillés ci-dessous concernant chaque organe/organisme ayant procuré des informations pour cet indicateur :

- Nom de l'organe (Ministère/Secrétariat ou organe de rang équivalent)
- Office (Bureau, Département ou organe de rang équivalent)
- Nom et titre du responsable

Méthodologie Veuillez indiquer, dans la section « méthodologie » ci-dessus, comment ont été recueillies les informations relatives à cet indicateur.

Pays : _____

Date : _____

Organe/Organisme responsable : _____

Objectif spécifique : Prévenir le détournement de produits pharmaceutiques et de substances chimiques contrôlés utilisés pour la fabrication illicite des drogues.

Indicateur n° 35 : Pourcentage de notifications préalables d'exportations auxquelles votre pays a répondu en temps opportun en comparaison avec le nombre de notifications préalables d'exportations qu'il a reçues, par an.

1. **Question:** Quel est le pourcentage de notifications préalables d'exportations auxquelles votre pays a répondu en temps opportun en comparaison avec le nombre de notifications qu'il a reçues, au cours de l'année dernière ?

Nombre de notifications préalables d'exportations reçues (l'année dernière)	Nombre de notifications préalables d'exportations auxquelles vous avez répondu en temps opportun	Pourcentage

2. **Observations :**

3. **Source des informations :**

4. **Méthodologie :**

DIRECTIVES POUR LA RÉPONSE

Définition(s) Les *notifications préalables aux exportations* sont utilisées comme un moyen d'identifier les utilisateurs finaux de l'expédition. Elles fournissent également l'occasion d'échanger des informations entre organismes responsables du contrôle des produits chimiques, d'identifier les cargaisons qui sont susceptibles de poser problème et d'avertir de manière anticipée de l'arrivée d'une cargaison à des fins administratives, d'enquêtes ou opérationnelles.

Substances chimiques contrôlées : ce terme comprend les substances chimiques figurant sur la liste du Règlement type de la CICAD ainsi que d'autres substances chimiques non incluses dans le Règlement type mais qui sont contrôlées dans le pays établissant le rapport.

Le laps de temps pour une réponse en temps opportun est de 15 jours.

Observations Veuillez fournir toute information supplémentaire que votre pays juge utile.

Source des informations Veuillez fournir les renseignements détaillés ci-dessous concernant chaque organe/organisme ayant procuré des informations pour cet indicateur :

- Nom de l'organe (Ministère/Secrétariat ou organe de rang équivalent)
- Office (Bureau, Département ou organe de rang équivalent)
- Nom et titre du responsable

Méthodologie Veuillez indiquer, dans la section « méthodologie » ci-dessus, comment ont été recueillies les informations relatives à cet indicateur.

Pays : _____

Date : _____

Organe/Organisme responsable : _____

Objectif spécifique : Prévenir le détournement de produits pharmaceutiques et de substances chimiques contrôlées utilisés pour la fabrication illicite des drogues.

Indicateur n° 36 : Quantités de : i) produits pharmaceutiques; ii) substances chimiques contrôlées, saisies et éliminées, ventilées par substance, par volume et par année.

1. i) **Question** : Quelles quantités de produits pharmaceutiques (par médicament) détournés ont été saisies et éliminées dans votre pays au cours de l'année dernière ?

Produits pharmaceutiques (nom)	Quantité saisie	Quantité éliminée	Unité de mesure
Total			

ii) **Question** : Quelles quantités de substances chimiques contrôlées (par substance) détournées ont été saisies et éliminées dans votre pays au cours de l'année dernière ?

Substances chimiques contrôlées (nom)	Quantité saisie	Quantité éliminée	Unité de mesure
Total			

2. Observations :

3. Source des informations :

DIRECTIVES POUR LA RÉPONSE

Définition (s) **Produits pharmaceutiques** : ce terme désigne les substances définies dans les Conventions des Nations Unies de 1961, modifiée en 1972, et de 1971, qui sont légalement distribuées afin d'être utilisées à des fins médicales et scientifiques.

Substances chimiques contrôlées : ce terme comprend les substances chimiques figurant sur la liste du Règlement type de la CICAD ainsi que d'autres substances chimiques non incluses dans le Règlement type mais qui sont contrôlées dans le pays qui établit le rapport.

Éliminé : ce terme comprend la destruction, la dilution, la neutralisation, l'enfouissement, l'incinération et la vente. Il s'applique aux substances et aux produits chimiques contrôlés par le Règlement type de la CiCAD.

A chaque fois, indiquez la date de la saisie qui servira à l'établissement du rapport.

Observations Veuillez fournir toute information supplémentaire que votre pays juge utile.

Source des informations Veuillez fournir les renseignements détaillés ci-dessous concernant chaque organe/organisme ayant procuré des informations pour cet indicateur :

- Nom de l'organe (Ministère/Secrétariat ou organe de rang équivalent)
- Office (Bureau, Département ou organe de rang équivalent)
- Nom et titre du responsable

Pays : _____

Date : _____

Organe/Organisme responsable : _____

Objectif spécifique : Prévenir le détournement de produits pharmaceutiques et de substances chimiques contrôlées utilisés pour la fabrication illicite des drogues.

Indicateur n° 37 : Nombre de demandes de coopération envoyées, au cours de l'année dernière, en vertu des accords de coopération internationale relatifs au contrôle des produits chimiques et nombre de réponses obtenues

1. **Question** : Combien de demande d'assistance a envoyé votre pays au cours de l'année dernière en vertu des dispositions des accords de coopération internationale à propos des substances chimiques contrôlées et combien de réponses a-t-il reçues ?

Accord de coopération internationale	Nombre de demandes	Nombre de réponses	Sans objet

2. **Observations** :

3. **Source des informations** :

DIRECTIVES POUR LA RÉPONSE

Définition(s) *Accords de coopération internationale* : ceci inclut notamment la coopération internationale, telle qu'elle est prévue dans les accords maritimes ou riverains multilatéraux et

COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DE LUTTE CONTRE L'ABUS DES DROGUES (CICAD)

bilatéraux, dans les accords d'entraide et dans les mémorandums d'accord.

Substances chimiques contrôlées : ce terme comprend les substances chimiques figurant sur la liste du Règlement type de la CICAD ainsi que d'autres substances chimiques non incluses dans le Règlement type mais qui sont contrôlées dans le pays qui établit le rapport.

Observations

Veillez fournir toute information supplémentaire que votre pays juge utile.

Nous vous serions reconnaissants d'ajouter des précisions supplémentaires à propos de ces accords, y compris des copies de ceux-ci, leurs termes et conditions, leur durée, etc.

Source des informations

Veillez fournir les renseignements détaillés cid-essous concernant chaque organe/organisme ayant procuré des informations pour cet indicateur :

- Nom de l'organe (Ministère/Secrétariat ou organe de rang équivalent)
- Office (Bureau, Département ou organe de rang équivalent)
- Nom et titre du responsable

Pays : _____
 Date : _____
 Organe/Organisme responsable : _____

Objectif spécifique : Stopper et/ou éliminer le trafic de drogues

Indicateur n° 38 : Existence d'organismes administratifs, judiciaires et chargés de faire respecter les lois, spécialement chargés d'enquêter sur le trafic illicite de drogues, de lutter contre lui et/ou de l'éliminer.

1. **Question** : Est-ce que votre pays possède des organismes administratifs, judiciaires et des forces de l'ordre spécialement chargés de mener des enquêtes sur le trafic illicite de drogues, de lutter contre lui et/ou de l'éliminer ?

OUI

NON

..

..

Organes chargés de faire respecter les lois

..

..

Organes judiciaires

..

..

Organes administratifs

Dans l'affirmative, veuillez spécifier

Organes chargés de faire respecter les lois	
Organes judiciaires	
Organes administratifs	

2. **Observations :**

3. **Source des informations :**

DIRECTIVES POUR LA RÉPONSE

Définition(s)

Organes chargés de faire respecter les lois : ce terme comprend les forces de police, les douanes et d'autres.

Trafic de drogues : tel qu'il est défini dans l'article 3, paragraphes 1 et 2 de la Convention des Nations Unies de 1988.

Observations

Dans la réponse, vous devez donner la liste de ces services et indiquer leur juridiction et leur compétence. Veuillez fournir toute information qui, de l'avis de votre pays, pourrait être utile.

Source des informations

Veillez fournir les renseignements détaillés ci-dessous concernant chaque organe/organisme ayant procuré des informations pour cet indicateur :

- Nom de l'organe (Ministère/Secrétariat ou organe de rang équivalent)
- Office (Bureau, Département ou organe de rang équivalent)
- Nom et titre du responsable

Pays : _____

Date : _____

Organe/Organisme responsable : _____

Objectif spécifique : Stopper et/ou éliminer le trafic illicite de drogues

Indicateur n° 39 : Existence d'un mécanisme pour réaliser la coordination, mettre en place une coopération et effectuer en temps opportun des échanges d'informations entre services nationaux.

1. Question: Est-ce que votre pays dispose d'un mécanisme pour réaliser la coordination, mettre en place une coopération et effectuer en temps opportun des échanges d'information entre services nationaux ?

OUI

NON

..

..

2. Observations :

3. Source des informations :

DIRECTIVES POUR LA RÉPONSE

Définition(s) *Mécanisme* : ce terme comprend les contacts et activités opérationnels réguliers, une équipe spéciale ou un système ou un réseau de communication entre les services nationaux.

Observations Vous devez inclure dans votre réponse une brève description de la manière dont fonctionne le mécanisme, les organismes ou institutions qui interviennent dans son

fonctionnement et l'administration responsable de sa coordination, si elle existe. Veuillez fournir toute information supplémentaire que votre pays juge utile.

Source des informations

Veuillez fournir les renseignements détaillés ci-dessous concernant chaque organe/organisme ayant procuré des informations pour cet indicateur :

- Nom de l'organe (Ministère/Secrétariat ou organe de rang équivalent)
- Office (Bureau, Département ou organe de rang équivalent)
- Nom et titre du responsable

Pays : _____

Date : _____

Organe/Organisme responsable : _____

Objectif spécifique : Stopper et/ou éliminer le trafic illicite de drogues

Indicateur n° 40 : Existence d'un organisme central pour réaliser la coordination, mettre en place une coopération et effectuer des échanges d'informations, en temps opportun, entre les pays, conformément aux accords internationaux.

1. **Question** : Est-ce que votre pays possède un organisme central pour réaliser la coordination, mettre en place une coopération et effectuer des échanges d'informations, en temps opportun, entre les pays, conformément aux accords internationaux ?

OUI
..

NON
..

Dans l'affirmative, veuillez préciser:

Nom	Objectifs	Place au sein de la structure gouvernementale

2. **Observations** :

3. **Source des informations** :

DIRECTIVES POUR LA RÉPONSE

Observations Vous devez inclure dans votre réponse des renseignements sur les objectifs spécifiques de l'organisme, la place qu'il occupe dans la structure gouvernementale et les domaines qui relèvent de sa juridiction. Veuillez fournir toute information supplémentaire que votre pays juge utile.

Source des informations Veuillez fournir les renseignements détaillés ci-dessous concernant chaque organe/organisme ayant procuré des informations pour cet indicateur :

- Nom de l'organe (Ministère/Secrétariat ou organe de rang équivalent)
- Office (Bureau, Département ou organe de rang équivalent)
- Nom et titre du responsable

Pays _____
 Date : _____
 Organe/Organisme responsable : _____

Objectif spécifique : Stopper et/ou éliminer le trafic illicite de drogues

**Indicateur n° 41 : a) Nombre d'opérations pour saisir des drogues réalisées par les organes chargés de faire respecter les lois, par an.
 b) Quantités de drogues saisies par les organes chargés de faire respecter les lois, par substance, par volume et par an.**

1. **Question** : a) Combien d'opérations ayant pour but de saisir des drogues ont été menées par les organes chargés de faire respecter les lois, au cours de l'année dernière ?

Nombre d'opérations	Organisme qui les a dirigées
TOTAL	

b) Quelles quantités (en kilogrammes) de drogues ont été saisies par les organes chargés de faire respecter les lois, l'année dernière ?

	Quantité		Pureté
	Kilos	Grammes	
Opium			
Plantes de pavot			
Graines de pavot			
Morphine			
Héroïne			
Autres opiacés			
Stupéfiants de synthèse			

Feuille de coca			
Pâte de coca			
Base de cocaïne			
Sels de cocaïne			
Basuco (résidus ou impuretés)			
Plantes de cannabis			
Feuilles de cannabis (herbe)			
Résine de cannabis (hashish)			
Huile de hashish (cannabis liquide)			
Graines de cannabis			
Autres (précisez)			

2. **Observations :**

3. **Source des informations :**

DIRECTIVES POUR LA RÉPONSE

Définition(s) **Saisie** : ce terme signifie empêcher temporairement le transfert, la transformation, la cession ou le déplacement de biens, action qui se fonde sur un mandat décerné par une autorité compétente.

Observations Votre réponse à la question (a) doit indiquer le total des opérations de saisie de drogues et vous pouvez, si vous le désirez, préciser l'organisme qui a saisi les drogues. Votre réponse à la question (b) doit indiquer les quantités de drogues saisies, en unités de masse. En outre, vous pourriez indiquer dans les informations la qualité et la pureté de la drogue. Veuillez fournir toute information supplémentaire que votre pays juge utile.

Source des informations

Veillez fournir les renseignements détaillés ci-dessous concernant chaque organe/organisme ayant procuré des informations pour cet indicateur :

- Nom de l'organe (Ministère/Secrétariat ou organe de rang équivalent)

- Office (Bureau, Département ou organe de rang équivalent)
- Nom et titre du responsable

Pays : _____
Date : _____
Organe/Organisme responsable : _____

Objectif spécifique : Stopper et/ou éliminer le trafic illicite de drogues

Indicateur n° 42 : Nombre de personnes appréhendées pour trafic illicite de drogues, par délit, par an, à l'exception de celles qui l'ont été pour possession de drogues pour leur consommation personnelle.

1. **Question** : a) Combien de personnes ont été appréhendées au motif du trafic de drogues dans votre pays, l'année dernière ?

Type de délit	Nombre de personnes appréhendées	En comparaison avec la population du pays (taux pour 100.000 habitants)

2. **Observations** :

3. **Source des informations** :

DIRECTIVES POUR LA RÉPONSE

Définition(s) *Trafic de drogues* : tel qu'il est défini à l'article 3, paragraphes 1 et 2 de la Convention des Nations Unies de 1988.

Observations

Vous devez indiquer dans votre réponse le nombre total de personnes appréhendées et ce que ce chiffre représente par rapport à la population totale du pays (pour 100.000 habitants). Vous devez préciser les délits pour lesquels ces personnes ont été arrêtées – vous disposez d'espace suffisant dans le tableau ci-dessus pour établir votre rapport par type de délit et vous pouvez l'allonger, si c'est nécessaire. Si l'une des ces arrestations a désorganisé une grande organisation criminelle, il faut le mentionner dans la section intitulée « Observations ». Veuillez fournir toute information supplémentaire que votre pays juge utile

Source des informations

Veillez fournir les renseignements détaillés ci-dessous concernant chaque organe/organisme ayant procuré des informations pour cet indicateur :

- Nom de l'organe (Ministère/Secrétariat ou organe de rang équivalent)
- Office (Bureau, Département ou organe de rang équivalent)
- Nom et titre du responsable

Pays : _____
Date : _____
Organe/Organisme responsable : _____

Objectif spécifique : Stopper et/ou éliminer le trafic illicite de drogues

Indicateur n° 43 : Nombre de personnes accusées de trafic illicite de drogues, en comparaison avec le nombre d'arrestations, par délit et par an, indépendamment de celles qui l'ont été pour possession de drogues destinées à leur consommation personnelle.

1. **Question** : Combien de personnes ont été accusées de trafic de drogues, en comparaison avec le nombre d'arrestations, exprimée en pourcentage, et en comparaison avec la population totale du pays, pour 100.000 habitants, l'année dernière ?

Type de délit	Nombre de personnes mises en accusation	% par rapport au nombre de personnes arrêtées	Par rapport à la population totale du pays (taux pour 100.000 habitants)

2. **Observations** :

3. **Source des informations** :

DIRECTIVES POUR LA RÉPONSE

Définition(s) *Trafic de drogues* : tel qu'il est défini à l'article 3, paragraphes 1 et 2 de la Convention des Nations Unies de 1988.

Observations Votre réponse doit indiquer le total de personnes mises en
COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DE LUTTE CONTRE L'ABUS DES DROGUES (CICAD)
Page 93

accusation et le pourcentage que ce chiffre représente en comparaison avec le nombre de personnes arrêtées ainsi que le taux que cela représente par rapport à la population totale du pays (pour 100.000 habitants). Si l'une quelconque de ces mises en accusation a désorganisé une grande organisation criminelle, ceci doit être mentionné à la section « Observations ». Veuillez fournir toute information supplémentaire que votre pays juge utile.

Source des informations

Veillez fournir les renseignements détaillés ci-dessous concernant chaque organe/organisme ayant procuré des informations pour cet indicateur :

- Nom du tribunal ou de toute autre autorité compétente
- Office (Bureau, Département ou organe de rang équivalent)
- Nom et titre du responsable

Pays : _____
Date : _____
Organe/Organisme responsable : _____

Objectif spécifique : Stopper et/ou éliminer le trafic illicite de drogues

Indicateur n° 44 : Nombre de personnes condamnées pour trafic illicite de drogues, en comparaison avec le nombre de personnes mises en accusation, par délit et par an, indépendamment de celles qui l'ont été pour possession de drogues destinées à leur consommation personnelle.

1. **Question** : Combien de personnes ont été condamnées pour trafic illicite de drogues, en comparaison avec le nombre de personnes mises en accusation, en exprimant ce rapport en pourcentage et en comparaison avec la population totale du pays, pour 100.000 habitants, l'année dernière ?

Type de délit	Nombre de personnes condamnées	% par rapport au nombre de personnes mises en accusation	Par rapport à la population totale du pays (taux pour 100.000 habitants)

2. **Observations** :

3. **Source des informations** :

DIRECTIVES POUR LA RÉPONSE

Définition(s) *Trafic de drogues* : tel qu'il est défini à l'article 3, paragraphes 1 et 2 de la Convention des Nations Unies de 1988.

Observations Votre réponse doit indiquer le total de personnes condamnées et le pourcentage que ce chiffre représente en comparaison avec le nombre de personnes mises en accusation et le taux que cela représente par rapport à la population totale du pays (pour 100.000 habitants). Votre réponse doit préciser également le délit pour lequel ces personnes ont été condamnées. Si l'une quelconque de ces arrestations [sic] a désorganisé une grande organisation criminelle, ceci doit être mentionné à la section « Observations ». Veuillez fournir toute information supplémentaire que votre pays juge utile.

Source des informations Veuillez fournir les renseignements détaillés ci-dessous concernant chaque organe/organisme ayant procuré des informations pour cet indicateur :

- Nom du tribunal ou de toute autre autorité compétente
- Office (Bureau, Département ou organe de rang équivalent)
- Nom et titre du responsable

Pays : _____
Date : _____
Organe/Organisme responsable : _____

Objectif spécifique : Stopper et/ou éliminer le trafic illicite de drogues

Indicateur n° 45 : Compte tenu des accords internationaux, au cours de l'année dernière, nombre de requêtes envoyées pour demander à la coopération internationale de mener des enquêtes et d'entreprendre des poursuites pour trafic illicite de drogues et nombre de réponses reçues.

1. **Question** : Combien de requêtes pour demander à la coopération internationale de mener des enquêtes et d'entreprendre des poursuites pour trafic illicite des drogues avez-vous envoyées l'année dernière ?

Combien de réponses votre pays a-t-il reçues ?

Nombre de requêtes	Nombre de réponses

2. **Observations** :

3. **Source des informations** :

DIRECTIVES POUR LA RÉPONSE

Définition(s) Accords internationaux : ce terme comprend notamment les mémorandums d'accord, les traités d'entraide judiciaire et d'autres accords de coopération, multilatéraux ou bilatéraux.

Trafic de drogues : tel qu'il est défini à l'article 3, paragraphes 1 et 2 de la Convention des Nations Unies de 1988.

Observations Votre réponse doit indiquer le nombre total de requêtes que

vous avez adressées et le nombre de réponses reçues. Veuillez fournir toute information supplémentaire que votre pays juge utile.

Source des informations

Veillez indiquer les renseignements détaillés ci-dessous pour chaque organe/organisme ayant procuré des informations pour cet indicateur :

- Nom de l'organe (Ministère/Secrétariat ou organe de rang équivalent)
- Office (Bureau, Département ou organe de rang équivalent)
- Nom et titre du responsable

Pays : _____

Date : _____

Organe/Organisme responsable : _____

Objectif spécifique : Réduire le détournement des armes à feu liées au trafic de drogues.

Indicateur n° 46 : Existence de lois nationales et/ou de réglementations qui : a) criminalisent la fabrication et le trafic illicites des armes à feu, des munitions, des explosifs et autres matériels connexes ; b) établissent des mesures de contrôle administratif pour prévenir les délits mentionnés au paragraphe (a) ; c) permettent l'immobilisation ou la saisie des armes à feu, des munitions, des explosifs et autres matériels connexes ; et d) permettent la confiscation ou la perte par saisie des objets mentionnés à l'alinéa (c).

1. **Question** : a) Votre pays a-t-il criminalisé la fabrication illicite des armes à feu, des munitions, des explosifs et autres matériels connexes ?

OUI NON

..

des armes à feu

..

..

des munitions, des explosifs et autres matériels connexes

a) 1. Votre pays a-t-il criminalisé le trafic illicite des armes à feu, des munitions, des explosifs et autres matériels connexes ?

OUI NON

..

des armes à feu

..

..

des munitions, des explosifs et autres matériels connexes

b) Votre pays a-t-il établi des mesures de contrôle administratif afin de prévenir les délits qui sont mentionnés ci-dessus ?

OUI NON

..

pour les armes à feu

..

..

pour les munitions, les explosifs et autres matériels connexes

c) Votre pays dispose-t-il de lois nationales et/ou de réglementations qui permettent d'immobiliser ou de saisir des armes à feu, des munitions, des explosifs et autres matériels connexes ?

OUI NON

..

des armes à feu

..

..

des munitions, des explosifs et autres matériels connexes

d) Votre pays dispose-t-il de lois et/ou de réglementations qui permettent de confisquer et de déclarer la perte par saisie des armes à feu, des munitions, des explosifs et autres matériels connexes ?

OUI NON

..

des armes à feu

..

..

des munitions, des explosifs et autres matériels connexes

2. Observations :

3. Source des informations :

DIRECTIVES POUR LA RÉPONSE

Définition(s) Les termes *fabrication illicite, trafic illicite, armes à feu, munitions, explosifs, autres matériels connexes* et *mesures de contrôle administratif* utilisés dans cet indicateur ont ici le même sens que dans l'article I de la Convention interaméricaine et dans l'article 1.3 du Règlement type pour le

contrôle des mouvements internationaux des armes à feu, de leurs pièces détachées, de leurs composantes et des munitions (ci-après désigné comme « le Règlement type de la CICAD/OEA »). Les termes **immobilisation** ou **saisie** signifie l'interdiction temporaire du transfert, de la transformation, de la cession ou du déplacement de biens en raison d'un mandat décerné par un tribunal ou par toute autre autorité compétente et **confiscation** ou **perte par saisie** se réfèrent à la perte permanente des biens décidée par un tribunal ou toute autre autorité compétente ainsi que leur élimination conformément aux termes de l'article VII (2) de la Convention interaméricaine.

Observations

Vous pourriez dans votre réponse mentionner par leurs noms toutes les lois nationales et/ou réglementations qui ont traité à la fabrication et au trafic illicites des armes à feu, des munitions, des explosifs et autres matériels connexes et préciser également les mesures de contrôle adoptées. Vous pourriez également citer toutes les lois nationales et/ou réglementations qui permettent d'immobiliser ou de saisir et de confisquer ou de déclarer la perte par saisie des biens en question. Veuillez fournir toute information supplémentaire que votre pays juge utile.

Source des informations

Veillez fournir les renseignements détaillés ci-dessous concernant chaque organe/organisme ayant procuré des informations pour cet indicateur :

- Nom de l'organe (Ministère/Secrétariat ou organe équivalent)
- Office (Bureau, Département ou organe de rang équivalent)
- Nom et titre du responsable

Pays : _____
 Date : _____
 Organe/Organisme responsable : _____

Objectif spécifique : Réduire le détournement d'armes à feu lié au trafic de stupéfiants

Indicateur n° 47 : Existence d'un mécanisme (ou de mécanismes) et/ou d'une autorité (ou d'autorités) a) qui assurent la tenue d'un registre des armes à feu, des munitions, des explosifs et autre matériel connexe fabriqués, importés, exportés ou en transit, avec les dates, la classification/description et le nombre ; b) qui garantissent que, avant que soit autorisée la sortie de cargaisons d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et autre matériel connexe destinés à l'exportation, les pays importateurs ou de transit ont accordé les permis ou autorisations nécessaires ; c) qui assurent la coordination entre organismes et les échanges d'informations à l'échelle nationale ; d) qui jouent le rôle de point central pour la coordination et les échanges d'informations entre les États.

1. Question : a) Est-ce que votre pays dispose d'un mécanisme (ou de mécanismes) et/ou d'une autorité (ou d'autorités) qui assurent la tenue d'un registre des armes à feu, des munitions, des explosifs et autre matériel connexe fabriqués, importés, exportés ou en transit, avec les dates, la classification/description et le nombre?

Transaction	Armes à feu		Munitions, explosifs et autre matériel connexe	
	Oui	Non	Oui	Non
Fabrication				
Importation				
Exportation				
Transit				

b) Est-ce que votre pays dispose d'un mécanisme (ou de mécanismes) et/ou d'une autorité (ou d'autorités) qui garantissent que, avant que soit autorisée la sortie de cargaisons d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et autre matériel connexe destinés à l'exportation, les pays importateurs ou de transit ont accordé les permis ou autorisations nécessaires?

Oui Non
 ..

c) Est-ce que votre pays dispose d'un mécanisme (ou de mécanismes) et/ou d'une autorité (ou d'autorités) qui assurent la coordination entre organismes et les échanges d'informations à l'échelle nationale concernant les armes à feu, les munitions, les explosifs et autre matériel connexe?

Oui Non
 ..

d) Est-ce que votre pays dispose d'un mécanisme (ou de mécanismes) et/ou d'une autorité (ou d'autorités) qui jouent le rôle de point central pour la coordination et les échanges d'informations entre États concernant les armes à feu, les munitions, les explosifs et autre matériel connexe?

Oui Non
 ..

2. **Observations :**

3. **Sources des informations :**

DIRECTIVES POUR LA RÉPONSE

Définition(s)

Le **mécanisme** peut inclure des activités et des contacts opérationnels ordinaires, un groupe de travail ou encore un système ou un réseau de communication.

Les termes **fabrication, importation, exportation** et **transit** sont employés dans le présent indicateur avec le sens qui leur est donné à l'article I de la Convention interaméricaine et à l'article 1.3 du Règlement-type du contrôle des mouvements internationaux des armes à feu et de leurs pièces détachées et composants ainsi que des munitions, de la CICAD/OEA (ce Règlement peut être consulté sur le site web de la CICAD à l'adresse suivante : <http://www.cicad.oas.org>)

Observations

Dans "Observations", il convient d'indiquer si le mécanisme et/ou l'autorité qui tiennent les registres sont les mêmes pour les armes à feu, les munitions, les explosifs et autre matériel connexe, ou s'ils sont différents. Par ailleurs, les pays peuvent préciser où se situent le mécanisme et/ou l'autorité au sein de la structure gouvernementale. Prière de fournir toute information supplémentaire que votre pays juge utile.

Sources des informations

Veillez fournir les renseignements détaillés ci-dessous concernant chaque organe/organisme ayant procuré des informations pour cet indicateur :

- Nom de l'organe (Ministère/Secrétariat ou organe de rang équivalent)
- Office (Bureau, Département ou organe de rang équivalent)
- Nom et titre du responsable

Pays : _____

Date : _____

Organe/Organisme responsable : _____

Objectif spécifique : Réduire le détournement d'armes à feu lié au trafic de stupéfiants

Indicateur n° 48 : Nombre de personnes a) inculpées de fabrication et de trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et autre matériel connexe, par délit, par an, et b) reconnues coupables, par rapport au nombre de personnes inculpées, par délit, par an.

1. **Question :** a) Combien de personnes ont été inculpées de fabrication et de trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et autre matériel connexe, par rapport à la population du pays (nombre de personnes pour 100 000 habitants), au cours de la dernière année?

Type de délit	Nombre de personnes inculpées	Par rapport à la population du pays (nombre de personnes pour 100 000 habitants)

b) Combien de personnes ont été reconnues coupables de fabrication et de trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et autre matériel connexe, par rapport au nombre de personnes inculpées (pourcentage) et à la population du pays (nombre de personnes pour 100 000 habitants), par délit et par an?

Type de délit	Nombre de personnes reconnues coupables	par rapport au nombre de personnes inculpées (%)	Par rapport à la population du pays (nombre de personnes pour 100 000 habitants)

2. Observations :

3. Sources des informations :

DIRECTIVES POUR LA RÉPONSE

Définition(s) Les termes *fabrication illicite* et *trafic illicite* sont employés dans le présent indicateur avec le sens qui leur est donné à l'article I de la Convention interaméricaine et à l'article 1.3 du Règlement-type du contrôle des mouvements internationaux des armes à feu et de leurs pièces détachées et composants ainsi que des munitions (ci-après « le Règlement-type de la CICAD/OEA »).

Observations Dans la première partie, il convient d'indiquer le nombre total de personnes inculpées et ce que ce nombre représente par rapport à la population totale du pays (nombre de personnes inculpées pour 100 000 habitants). Dans la deuxième partie, indiquez le nombre total de personnes reconnues coupables, ce que ce nombre représente par rapport au nombre de personnes inculpées (pourcentage), et ce que ce nombre représente par rapport à la population totale du pays (nombre de personnes reconnues coupables pour 100 000 habitants). Précisez également dans quelle mesure les inculpations et les condamnations ont perturbé les grandes organisations criminelles. Vous pouvez aussi fournir des renseignements sur la nature de ces organisations, sur leur façon d'opérer, sur les moyens utilisés pour détourner les armes à feu, les munitions, les explosifs et autre matériel connexe, ainsi que tout autre détail pertinent. Prière de fournir toute information

supplémentaire que votre pays juge utile.

Sources des informations

Veillez fournir les renseignements détaillés ci-dessous concernant chaque organe/organisme ayant procuré des informations pour cet indicateur :

- Nom du tribunal, de la cour ou de l'autorité compétente
- Office (Bureau, Département ou organe de rang équivalent)
- Nom et titre du responsable

Pays : _____

Date : _____

Organe/Organisme responsable : _____

Objectif spécifique : Réduire le détournement d'armes à feu lié au trafic de stupéfiants

Indicateur n° 49 : a) Nombre d'opérations de saisie d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et autre matériel connexe menées par les organismes responsables de l'application de la loi, par an ; b) quantités d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et autre matériel connexe saisies par les organismes responsables de l'application de la loi, par type et par an ; c) quantités d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et autre matériel connexe confisquées par les autorités compétentes, par type et par an ; d) origine des armes à feu, des munitions, des explosifs et autre matériel connexe saisis, et itinéraire suivi pour le détournement.

1. Question : a) Combien d'opérations de saisie d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et autre matériel connexe liés au trafic de stupéfiants ont été menées par les organismes responsables de l'application de la loi au cours de la dernière année?

Nombre d'opérations	Organisme chargé des opérations

b) Quelles quantités d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et autre matériel connexe liés au trafic de stupéfiants ont été saisies par les organismes responsables de l'application de la loi au cours de la dernière année?

Armes à feu	
Type	Quantité
Total	

Munitions, explosifs et autres matériels connexes	
Type	Quantité
Total	

c) Quelles quantités d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et autre matériel connexe liés au trafic de stupéfiants ont été confisquées par les autorités compétentes au cours de la dernière année?

Armes à feu	
Type	Quantité
Total	

Munitions, explosifs et autres matériels connexes	
Type	Quantité
Total	

d) Votre pays identifie-t-il l'origine des armes à feu, des munitions, des explosifs et autre matériel connexe liés au trafic de stupéfiants qui sont saisis?

Oui

..

Non

..

Armes à feu

..

..

Munitions, explosifs et autre matériel connexe

d) Votre pays identifie-t-il l'itinéraire suivi pour le détournement des armes à feu, des munitions, des explosifs et autre matériel connexe liés au trafic de stupéfiants qui sont saisis?

Oui

..

Non

..

Armes à feu

..

..

Munitions, explosifs et autre matériel connexe

2. **Observations :**

3. **Sources des informations :**

DIRECTIVES POUR LA RÉPONSE

Définition(s) Par **saisie** on entend l'interdiction temporaire de transférer, de convertir, de faire disparaître ou de déplacer un bien, en vertu d'un mandat émis par une autorité compétente. Par **confiscation** on entend la privation définitive d'un bien effectuée par un tribunal ou une autre autorité compétente qui dispose alors du bien conformément à l'article VII (2) de la Convention interaméricaine. Par **type** d'arme à feu, on entend la classification descriptive qui en est donnée dans le Règlement-type de la CICAD/OEA sur les armes à feu.

Observations Dans la réponse à la question a), indiquez le nombre d'opérations menées en vue de saisir des armes à feu, des munitions, des explosifs et autre matériel connexe liés au trafic de stupéfiants. Vous pouvez également préciser l'organisme qui a saisi ces objets. S'il est impossible d'établir que les armes à feu, les munitions, les explosifs et autre matériel connexe saisis et/ou confisqués étaient liés au trafic de stupéfiants, il convient d'indiquer la quantité totale saisie et de mentionner dans « Observations » que ce nombre correspond à la quantité totale saisie et que le matériel n'est pas nécessairement lié au

trafic de stupéfiants. Prière de fournir toute information supplémentaire que votre pays juge utile.

Sources des informations

Veillez fournir les renseignements détaillés ci-dessous concernant chaque organe/organisme ayant procuré des informations pour cet indicateur :

- Nom de l'organe (Ministère/Secrétariat ou organe de rang équivalent)
- Office (Bureau, Département ou organe de rang équivalent)
- Nom et titre du responsable

Pays : _____
Date : _____
Organe/Organisme responsable : _____

Objectif spécifique : Réduire le détournement d'armes à feu lié au trafic de stupéfiants

Indicateur n° 50 : Compte tenu des accords internationaux, nombre de demandes de coopération internationale présentées au cours de la dernière année pour des enquêtes et des poursuites concernant la fabrication et le trafic illicites d'armes et feu et de matériel connexe, et nombre de réponses reçues.

1. **Question :** Combien de demandes de coopération internationale pour des enquêtes et des poursuites concernant la production et le trafic d'armes à feu et de matériel connexe votre pays a-t-il présentées au cours de la dernière année?

Combien de réponses votre pays a-t-il reçues?

Nombre de demandes	Nombre de réponses

2. **Observations :**

3. **Sources des informations :**

DIRECTIVES POUR LA RÉPONSE

Définition(s) Les *accords internationaux* comprennent, entre autres, les protocoles d'entente, les traités d'assistance juridique mutuelle et autres accords de coopération, tant bilatéraux que multilatéraux.

Observations

Dans la réponse, indiquez le nombre total de demandes présentées ainsi que le nombre de réponses reçues. Prière de fournir toute information supplémentaire que votre pays juge utile.

Sources des informations

Veillez fournir les renseignements détaillés ci-dessous concernant chaque organe/organisme ayant procuré des informations pour cet indicateur :

- Nom de l'organe (Ministère/Secrétariat ou organe de rang équivalent)
- Office (Bureau, Département ou organe de rang équivalent)
- Nom et titre du responsable

Pays : _____
Date : _____
Organe/Organisme responsable : _____

Objectif spécifique : Empêcher, contrôler et réprimer le blanchiment d'argent

Indicateur n° 51 : Existence de lois et/ou de règlements nationaux qui criminalisent le blanchiment d'argent, ainsi que de lois et/ou règlements nationaux qui imposent des contrôles administratifs visant à empêcher le blanchiment d'argent.

1. Question : 1. Votre pays criminalise-t-il le blanchiment d'argent?

Oui
..

Non
..

2. Votre pays a-t-il mis en place des contrôles administratifs visant à empêcher le blanchiment d'argent?

Oui
..

Non
..

2. Observations :

3. Sources des informations :

DIRECTIVES POUR LA RÉPONSE

Définition(s) L'expression **blanchiment d'argent** désigne les délits visés à l'article 2 du Règlement-type de la CICAD/OAS sur les délits de blanchiment des avoirs provenant du trafic illicite des stupéfiants et d'autres délits graves. L'expression **contrôles**

administratifs désigne les règlements financiers établis par les banques centrales et les surintendances bancaires.

Observations

Vous pouvez préciser les lois et/ou règlements nationaux qui criminalisent le blanchiment d'argent ainsi que les lois et/ou règlements nationaux qui imposent des contrôles administratifs (si ces lois et règlements sont différents des premiers). Prière de fournir toute information supplémentaire que votre pays juge utile.

Sources des informations

Veillez fournir les renseignements détaillés ci-dessous concernant chaque organe/organisme ayant procuré des informations pour cet indicateur :

- Nom de l'organe (Ministère/Secrétariat ou organe de rang équivalent)
- Office (Bureau, Département ou organe de rang équivalent)
- Nom et titre du responsable

Pays : _____

Date : _____

Organe/Organisme responsable : _____

Objectif spécifique : Empêcher, contrôler et réprimer le blanchiment d'argent

Indicateur n° 52 : Existence de lois et/ou de règlements nationaux qui autorisent le gel ou la saisie et la confiscation d'avoirs liés au blanchiment d'argent

1. **Question :** Le gel ou la saisie et la confiscation d'avoirs liés au blanchiment d'argent sont-ils autorisés par des lois et/ou règlements nationaux?

Oui

..

Non

..

gel ou saisie d'avoirs liés au blanchiment d'argent

..

..

confiscation d'avoirs liés au blanchiment d'argent

2. **Observations :**

3. **Sources des informations :**

DIRECTIVES POUR LA RÉPONSE

Définition(s)

Par **gel** ou **saisie**, on entend l'interdiction temporaire de transférer, de convertir, de faire disparaître ou de déplacer des biens, ou la garde ou le contrôle temporaires de biens en vertu d'un mandat émis par un tribunal ou une autorité compétente. Par **confiscation**, on entend la privation définitive de biens par décision d'un tribunal ou d'une autorité compétente.

Observations

Dans "Observations", il convient d'indiquer si le pays dispose de lois et/ou de règlements nationaux prévoyant d'autres moyens de saisir et de confisquer des biens d'origine criminelle, tels que, par exemple, l'extinction d'un titre ou la déchéance. Prière de fournir toute information supplémentaire que votre pays juge utile.

Sources des informations

Veillez fournir les renseignements détaillés ci-dessous concernant chaque organe/organisme ayant procuré des informations pour cet indicateur :

- Nom de l'organe (Ministère/Secrétariat ou organe de rang équivalent)
- Office (Bureau, Département ou organe de rang équivalent)
- Nom et titre du responsable

Pays : _____
Date : _____
Organe/Organisme responsable : _____

Objectif spécifique : Empêcher, contrôler et réprimer le blanchiment d'argent

Indicateur n° 53 : Existence d'un organisme central chargé de recevoir, de solliciter, d'analyser et de soumettre aux autorités compétentes les rapports traitant des opérations financières, qui permet l'échange d'informations opérationnelles ainsi que la collaboration opérationnelle entre les autorités nationales et entre les organismes centraux apparentés dans d'autres pays.

1. **Question :** Votre pays dispose-t-il d'un organisme central chargé de recevoir, de solliciter, d'analyser et de soumettre aux autorités compétentes les rapports traitant des opérations financières, qui permet l'échange d'informations opérationnelles ainsi que la collaboration opérationnelle entre les autorités nationales et entre les organismes centraux apparentés dans d'autres pays?

O N
.. ..

2. **Observations :**

3. **Sources des informations :**

DIRECTIVES POUR LA RÉPONSE

Définition(s) De tels organismes centraux, connus internationalement sous le nom d'Unités de renseignements financiers (FIU), sont prévus dans le Règlement-type de la CICAD/OEA sur le contrôle du blanchiment d'argent.

Observations Vous pouvez également indiquer où se situe cet organisme au sein de l'appareil administratif de votre pays. Prière de fournir

toute information supplémentaire que votre pays juge utile.

Sources des informations

Veillez fournir les renseignements détaillés ci-dessous concernant chaque organe/organisme ayant procuré des informations pour cet indicateur :

- Nom de l'organe (Ministère/Secrétariat ou organe de rang équivalent)
- Office (Bureau, Département ou organe de rang équivalent)
- Nom et titre du responsable

Pays : _____

Date : _____

Organe/Organisme responsable : _____

Objectif spécifique : Empêcher, contrôler et réprimer le blanchiment d'argent

Indicateur n° 54 : Existence de lois et/ou de règlements nationaux exigeant que les institutions financières et autres institutions assujetties aux lois informent les autorités compétentes de toute transaction suspecte ou insolite et qu'elles mettent en œuvre les autres mesures de contrôle prévues par la loi nationale.

1. Question : 1. Dans votre pays, les institutions financières et autres institutions assujetties aux lois sont-elles tenues d'informer les autorités compétentes de toute transaction suspecte ou insolite?

O
..

N
..

2. Dans votre pays, les institutions financières et autres institutions assujetties aux lois sont-elles tenues de mettre en œuvre d'autres mesures de contrôle?

O
..

N
..

2. Observations :

3. Sources des informations :

DIRECTIVES POUR LA RÉPONSE

Définition(s) Par *institutions financières* et *autres institutions assujetties aux lois*, on entend les institutions visées aux articles 9 et 16, respectivement, du Règlement-type de la CICAD/OEA sur le contrôle du blanchiment d'argent. Les *transactions suspectes ou insolites* sont des transactions qui n'ont pas de fondement économique ou légal évident, ou qui ne sont pas conformes aux opérations normalement associées à une entreprise donnée comme il est indiqué à l'article 13 du Règlement-type. Les *autres mesures de contrôle* sont les mesures visées aux articles 10 à 15 du Règlement-type.

Observations Vous pouvez également indiquer les autres mesures de contrôle obligatoires que les institutions financières et les autres institutions assujetties aux lois sont tenues de mettre en œuvre. Prière de fournir toute information supplémentaire que votre pays juge utile.

Sources des informations

Veillez fournir les renseignements détaillés ci-dessous concernant chaque organe/organisme ayant procuré des informations pour cet indicateur :

- Nom de l'organe (Ministère/Secrétariat ou organe de rang équivalent)
- Office (Bureau, Département ou organe de rang équivalent)
- Nom et titre du responsable

Pays : _____

Date : _____

Organe/Organisme responsable : _____

Objectif spécifique : Empêcher, contrôler et réprimer le blanchiment d'argent

Indicateur n° 55 : Existence d'un mécanisme ou d'une entité pour la gestion et/ou l'élimination des avoirs provenant du trafic illicite de stupéfiants qui ont été saisis et/ou confisqués

1. **Question :** Dans votre pays, existe-t-il un mécanisme ou une entité pour la gestion et l'administration des avoirs provenant du trafic illicite de stupéfiants qui ont été saisis et/ou confisqués?

O
..

N
..

2. **Observations :**

3. **Sources des informations :**

DIRECTIVES POUR LA RÉPONSE

Définition(s)

Par **saisie**, on entend l'interdiction temporaire de transférer, de convertir, de faire disparaître ou de déplacer des biens, en vertu d'un mandat émis par une autorité compétente. Par **confiscation**, on entend la privation définitive d'un bien par décision d'un tribunal ou d'une autorité compétente. Le **mécanisme** peut inclure des activités et des contacts opérationnels, un groupe de travail ou encore un système ou réseau de communication visant à empêcher, contrôler et réprimer le blanchiment d'argent. L'expression **trafic de stupéfiants** s'entend au sens qui est donné dans les

paragraphe 1 et 2 de l'article 3 de la Convention des Nations Unies de 1988.

Observations

Vous pouvez décrire brièvement la façon dont le mécanisme fonctionne, les organismes ou institutions qui participent à son fonctionnement ainsi que l'autorité responsable de sa coordination, le cas échéant. Prière de fournir toute information supplémentaire que votre pays juge utile.

Sources des informations

Veillez fournir les renseignements détaillés ci-dessous concernant chaque organe/organisme ayant procuré des informations pour cet indicateur :

- Nom de l'organe (Ministère/Secrétariat ou organe de rang équivalent)
- Office (Bureau, Département ou organe de rang équivalent)
- Nom et titre du responsable

Pays : _____

Date : _____

Organe/Organisme responsable : _____

Objectif spécifique : Empêcher, contrôler et réprimer le blanchiment d'argent

Indicateur n° 56 : Nombre de personnes arrêtées pour blanchiment d'argent, par an.

1. **Question** : a) Combien de personnes ont été arrêtées pour des délits de blanchiment d'argent au cours de la dernière année?

Nombre de personnes arrêtées	par rapport à la population du pays (nombre de personnes pour 100 000 habitants)

2. **Observations** :

3. **Sources des informations** :

DIRECTIVES POUR LA RÉPONSE

Observations

Indiquez dans votre réponse le nombre total de personnes arrêtées et ce que ce nombre représente par rapport à la population totale du pays (nombre de personnes pour 100 000 habitants). Précisez également dans quelle mesure les arrestations ont perturbé les grandes organisations criminelles. Prière de fournir toute information supplémentaire que votre pays juge utile.

Sources des informations

Veillez fournir les renseignements détaillés ci-dessous concernant chaque organe/organisme ayant procuré des informations pour cet indicateur :

- Nom de l'organe (Ministère/Secrétariat ou organe de rang équivalent)
- Office (Bureau, Département ou organe de rang équivalent)
- Nom et titre du responsable

Pays : _____

Date : _____

Organe/Organisme responsable : _____

Objectif spécifique : Empêcher, contrôler et réprimer le blanchiment d'argent

Indicateur n° 57 : Nombre de personnes inculpées par rapport au nombre de personnes arrêtées pour blanchiment d'argent, par an.

1. **Question :** Combien de personnes ont été inculpées de délits de blanchiment d'argent dans votre pays au cours de la dernière année ? Indiquez ce que ce nombre représente par rapport au nombre de personnes arrêtées (pourcentage) et par rapport à la population totale (nombre de personnes pour 100 000 habitants).

Nombre de personnes inculpées	par rapport au nombre de personnes arrêtées (%)	par rapport à la population du pays (nombre de personnes pour 100 000 habitants)

2. **Observations :**

3. **Sources des informations :**

DIRECTIVES POUR LA RÉPONSE

Observations

Indiquez dans votre réponse le nombre total de personnes inculpées de blanchiment d'argent et ce que ce nombre représente par rapport au nombre total de personnes arrêtées pour le même délit (pourcentage). Indiquez également le nombre de personnes inculpées par rapport à la population totale du pays (nombre de personnes pour 100 000 habitants). Précisez dans quelle mesure les arrestations et les accusations ont perturbé les grandes organisations criminelles. Prière de

fournir toute information supplémentaire que votre pays juge utile.

Sources des informations

Veillez fournir les renseignements détaillés ci-dessous concernant chaque organe/organisme ayant procuré des informations pour cet indicateur :

- Nom de l'organe (Ministère/Secrétariat ou organe de rang équivalent)
- Office (Bureau, Département ou organe de rang équivalent)
- Nom et titre du responsable

Pays : _____
Date : _____
Organe/Organisme responsable : _____

Objectif spécifique : Empêcher, contrôler et réprimer le blanchiment d'argent

Indicateur n° 58 : Nombre de personnes reconnues coupables par rapport au nombre de personnes inculpées de blanchiment d'argent, par an.

1. **Question** : Combien de personnes ont été reconnues coupables de délits de blanchiment d'argent dans votre pays au cours de la dernière année ? Indiquez ce que ce nombre représente par rapport au nombre de personnes inculpées (pourcentage) et par rapport à la population totale du pays (nombre de personnes pour 100 000 habitants).

Nombre de personnes reconnues coupables	par rapport au nombre de personnes inculpées (%)	par rapport à la population du pays (nombre de personnes pour 100 000 habitants)

2. **Observations** :

3. **Sources des informations** :

DIRECTIVES POUR LA RÉPONSE

Observations Indiquez le nombre total de personnes reconnues coupables de blanchiment d'argent et ce que ce nombre représente, en pourcentage, par rapport au nombre total de personnes inculpées du même délit. Indiquez également ce que le nombre de personnes reconnues coupables représente par rapport à la population du pays (nombre de personnes pour 100 000

habitants). Précisez dans quelle mesure ces accusations et ces condamnations ont perturbé les grandes organisations criminelles. Prière de fournir toute information supplémentaire que votre pays juge utile.

Sources des informations

Veillez fournir les renseignements détaillés ci-dessous concernant chaque organe/organisme ayant procuré des informations pour cet indicateur :

- Nom de l'organe (Ministère/Secrétariat ou organe de rang équivalent)
- Office (Bureau, Département ou organe de rang équivalent)
- Nom et titre du responsable

Pays : _____
Date : _____
Organe/Organisme responsable : _____

Objectif spécifique : Empêcher, contrôler et réprimer le blanchiment d'argent

Indicateur n° 59 : Nombre de sanctions administratives et/ou réglementaires imposées par des organismes de surveillance à des institutions financières et autres institutions assujetties aux lois, et nombre de sanctions judiciaires imposées pour défaut de communication des transactions suspectes et autres manquements à leurs obligations légales en matière de contrôle du blanchiment d'argent.

1. Question : 1. Combien de sanctions judiciaires (imposées par un tribunal) ont été imposées au cours de la dernière année pour défaut de communication des transactions suspectes?

Institutions financières/autres institutions assujetties aux lois	
Nombre de sanctions judiciaires	Pourcentage par rapport au nombre total d'institutions financières et autres institutions assujetties aux lois pour la communication des transactions suspectes

Personnes	
Nombre de sanctions judiciaires	Pourcentage par rapport au nombre total de personnes employées par les institutions financières et autres institutions assujetties aux lois pour la communication des transactions suspectes

2. Combien de sanctions administratives et/ou réglementaires ont été imposées au cours de la dernière années par des organismes de surveillance pour défaut de communication des transactions suspectes?

Institutions financières/autres institutions assujetties aux lois	
Nombre de sanctions administratives et/ou réglementaires	Pourcentage par rapport au nombre total d'institutions financières et autres institutions assujetties aux lois pour la communication des transactions suspectes

Personnes	
Nombre de sanctions administratives et/ou réglementaires	Pourcentage par rapport au nombre total de personnes employées par les institutions financières et autres institutions assujetties aux lois pour la communication des transactions suspectes

3. Combien de sanctions judiciaires (imposées par un tribunal) ont été imposées au cours de la dernière année pour manquements aux obligations légales en matière de contrôle du blanchiment d'argent (autres que la communication des transactions suspectes)?

Institutions financières/autres institutions assujetties aux lois		
Loi et disposition violées	Nombre de sanctions judiciaires	Pourcentage par rapport au nombre total d'institutions financières et autres institutions assujetties aux lois pour la communication des transactions suspectes

Personnes		
Loi et disposition violées	Nombre de sanctions judiciaires	Pourcentage par rapport au nombre total de personnes employées par les institutions financières et autres institutions assujetties aux lois pour la communication des transactions suspectes

4. Combien de sanctions administratives et/ou réglementaires ont été imposées au cours de la dernière année par les organismes de surveillance pour manquements aux obligations légales en matière de contrôle du blanchiment d'argent (autres que la communication des transactions suspectes) ?

Institutions financières/autres institutions assujetties aux lois		
Loi et disposition violées	Nombre de sanctions administratives et/ou réglementaires	Pourcentage par rapport au nombre total d'institutions financières et autres institutions assujetties aux lois pour la communication des transactions suspectes

Personnes		
Loi et disposition violées	Nombre de sanctions administratives et/ou réglementaires	Pourcentage par rapport au nombre total de personnes employées par les institutions financières et autres institutions assujetties aux lois pour la communication des transactions suspectes

2. Observations :

3. Sources des informations :

DIRECTIVES POUR LA RÉPONSE

Définition(s)

Par **sanctions administratives/réglementaires**, on entend des amendes, des exigences accrues en matière de signalement, l'interdiction d'effectuer certaines opérations et la suspension ou la révocation de licences ou de chartes autorisant les institutions financières à opérer. Par **sanctions judiciaires**, on entend des amendes et autres pénalités imposées par un tribunal, conformément aux lois de chaque pays. Les **organismes de surveillance** sont les autorités gouvernementales responsables de la surveillance des institutions financières telles que, par exemple, les banques centrales, les surintendances bancaires, la réserve fédérale et les organismes gouvernementaux chargés de superviser d'autres activités des institutions financières, comme, entre

autres, les compagnies d'assurance, la bourse, les jeux de hasard. Par ***institutions financières et autres institutions assujetties aux lois***, on entend les institutions visées aux articles 9 et 16 du Règlement-type de la CICAD/OEA sur le contrôle du blanchiment d'argent.

Observations

Pour faciliter la réponse, la question a été décomposée en quatre parties. Les deux premières parties concernent les sanctions judiciaires et administratives imposées pour défaut de communication des transactions suspectes ; les deux dernières parties concernent les sanctions judiciaires et administratives imposées pour manquements aux obligations légales en matière de contrôle du blanchiment d'argent autres que la communication des transactions suspectes.

Étant donné les différences qui existent entre les systèmes judiciaires des pays du continent, les tableaux de réponse tiennent compte du fait que les sanctions judiciaires peuvent viser non seulement des individus, mais également des institutions financières (sociétés). Les tableaux sont donc conçus de telle sorte qu'il soit possible d'indiquer si la sanction judiciaire s'applique à une personne physique ou à une entreprise. De même, dans un pays donné, les sanctions imposées par un organisme de surveillance peuvent viser une institution financière (société) ou des individus. Les tableaux ont donc également été conçus en conséquence.

Vous pouvez aussi indiquer le pourcentage représenté par le nombre total de sanctions par rapport a) au nombre total de personnes employées par les institutions ou b) au nombre d'institutions tenues de mettre en œuvre les mesures de contrôle. Dans le cas des violations des mesures de contrôle du blanchiment d'argent, vous pouvez indiquer le nom et la disposition de la loi. Prière de fournir toute information supplémentaire que votre pays juge utile.

Sources des informations

Veillez fournir les renseignements détaillés ci-dessous concernant chaque organe/organisme ayant procuré des informations pour cet indicateur :

- Nom de l'organe (ministère/secrétariat ou organe de rang équivalent)

- Office (Bureau, Département ou organe de rang équivalent)
- Nom et titre du responsable

Pays : _____

Date : _____

Organe/Organisme responsable : _____

Objectif spécifique : Empêcher, contrôler et réprimer le blanchiment d'argent

Indicateur n° 60 : Compte tenu des accords internationaux, nombre de demandes de coopération internationale présentées au cours de la dernière année pour des enquêtes et des poursuites concernant le blanchiment d'argent, et nombre de réponses reçues.

1. **Question** : Combien de demandes de coopération internationale votre pays a-t-il présentées au cours de la dernière année pour des enquêtes et des poursuites concernant le blanchiment d'argent?

Combien de réponses votre pays a-t-il reçues?

Nombre de demandes	Nombre de réponses

2. **Observations** :

3. **Sources des informations** :

DIRECTIVES POUR LA RÉPONSE

Définition(s) Les *accords internationaux* comprennent, entre autres, des protocoles d'entente, des traités d'assistance juridique mutuelle et autres accords de coopération, tant multilatéraux que bilatéraux.

Observations Indiquez le nombre total de demandes présentées ainsi que le nombre de réponses reçues. Prière de fournir toute information supplémentaire que votre pays juge utile.

Sources des informations

Veillez fournir les renseignements détaillés ci-dessous concernant chaque organe/organisme ayant procuré des informations pour cet indicateur :

- Nom de l'organe (ministère/secrétariat ou organe de rang équivalent)
- Office (Bureau, Département ou organe de rang équivalent)
- Nom et titre du responsable

Pays : _____

Date : _____

Organe/Organisme responsable : _____

Objectif spécifique : Déterminer la capacité des pays à quantifier le coût du problème de la drogue.

Indicateur n° 61 : Existence d'un système permettant d'évaluer les coûts humains, sociaux et économiques du problème de la drogue.

1. **Question :** Votre pays dispose-t-il d'un système permettant d'évaluer les coûts humains, sociaux et économiques du problème de la drogue?

	Oui	Non
Coûts humains	p	p
Coûts sociaux	p	p
Coûts économiques	p	p

Si possible, veuillez fournir les renseignements quantitatifs suivants :

a) **Nombre de fonctionnaires gouvernementaux travaillant dans le domaine du contrôle et de la prévention de l'abus des drogues, par secteur :**

Secteur	Nombre de fonctionnaires (1)	% par rapport au nombre total de fonctionnaires
Réduction de la demande		
Réduction de l'offre		
Mesures de contrôle		
Total		

(1) Dans le cas des fonctionnaires gouvernementaux qui travaillent à temps partiel dans le secteur indiqué, inscrivez le nombre équivalent de fonctionnaires employés à plein temps évalué en fonction du nombre d'heures de travail.

b) **Ressources financières et pourcentage du budget national consacrés au cours de la dernière année financière aux activités de contrôle et de prévention de l'abus des drogues, par secteur :**

Secteur	Ressources financières (\$ ÉU)	Pourcentage du budget
Réduction de la demande		
Réduction de l'offre		
Mesures de contrôle		
Total		

c) **Aide étrangère reçue (en \$ ÉU) :**

Secteur	Aide économique	Autre (valeur estimée)	Total
Réduction de la demande			
Réduction de l'offre			
Mesures de contrôle			
Total			

d) **Nombre de personnes tuées ou handicapées au cours de la dernière année dans le cadre des activités liées au contrôle et à la prévention de l'abus des drogues**

	Nombre de personnes tuées	Nombre de personnes définitivement handicapées	Total
Fonctionnaires gouvernementaux			
Autres personnes (1)			
Total			

(1) Ne comprend pas les trafiquants de stupéfiants

e) **Coûts directs pour le système de santé**

e.1. Coût estimé de la morbidité des consommateurs de drogues recevant un traitement²

Nombre de consommateurs de drogues en traitement ou en réadaptation au cours de la dernière année et coût de leur traitement.

Nombre de personnes	Coût total

e.2) Autres coûts sociaux et coûts pour le système de santé³

2. Observations :

3. Sources des informations :

4. Méthodologie :

DIRECTIVES POUR LA RÉPONSE

Définition(s)

Le problème de la drogue comprend la culture illicite, la production, la fabrication, la vente, la demande, le trafic et la distribution de stupéfiants et de substances psychotropes, y compris les stimulants de type amphétamine, le détournement de précurseurs et les

2 Coût de la morbidité des consommateurs de drogues recevant un traitement – Il s'agit des frais encourus par les centres de traitement, les hôpitaux généraux et les hôpitaux psychiatriques qui ont traité des personnes ayant abusé de substances intoxicantes.

3 Les autres coûts pour le système de santé peuvent inclure tous les coûts mesurés par le pays tels que : coûts des soins de santé dispensés à des personnes blessées par d'autres personnes intoxiquées ; coûts des traitements de remplacement (soins à domicile, soins en établissement) ; autres dépenses liées au système de santé (ambulance, médicaments, soins ambulatoires) ; tout autre coût lié au système de santé que le pays peut mesurer.

Les autres coûts sociaux peuvent inclure tout coût pour le système de santé que le pays peut mesurer. Exemples : perte de productivité associée aux personnes blessées par d'autres personnes intoxiquées ; autres formes de traitement (soins en établissement, soins à domicile) ; autres dépenses liées au système de santé (ambulance, médicaments, soins ambulatoires).

COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DE LUTTE CONTRE L'ABUS DES DROGUES (CICAD)

activités criminelles connexes.

Observations Prière de fournir toute information supplémentaire que votre pays juge utile au sujet des coûts associés au contrôle et à la prévention de l'abus des drogues.

Sources des informations Veuillez fournir les renseignements détaillés ci-dessous concernant chaque organe/organisme ayant procuré des informations pour cet indicateur :

- Nom de l'organe (ministère/secrétariat ou organe de rang équivalent)
- Office (bureau, département ou organe de rang équivalent)
- Nom et titre du responsable

Méthodologie Veuillez préciser, dans la section "Méthodologie" ci-dessus, comment les estimations indiquées ont été calculées.